PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MARS 2022 A 19 HEURES – SALLE DES FETES

L'an deux mille vingt-deux, le 3 mars, à 19 heures, s'est réuni exceptionnellement à la Salle des Fêtes – rue des Fusillés, le Conseil municipal en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DUQUESNOY Philippe, Maire de HARNES, à la suite de la convocation en date du 25 février 2022, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour exposé dans le rapport préalable remis à chaque membre du Conseil Municipal.

Monsieur le Président : Mesdames et messieurs, bonsoir. Il est 19h00. Je vous propose de démarrer cette séance du Conseil municipal ordinaire de ce jeudi 3 mars 2022. Je vous propose que Jonathan MADAU occupe le poste au secrétariat, si tout le monde en est d'accord, y-a-t-il des objections ? Il n'y en a pas. Je vais lui proposer de faire l'appel. Je t'en prie, Jonathan.

MADAU Jonathan :

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :
Philippe DUQUESNOY, Valérie PUSZKAREK, Dominique MOREL, Annick BOS-WITKOWSKI, Jean-Pierre HAINAUT, Corinne TATE, Fabrice GRUNERT, André GUELMENGER, Patrice TORCHY, Carole GUIRADO, Jean-François KALETA, Patricia RATAJCZYK, Jeanne HOUZIAUX, Anne-Catherine BONDOIS, Christelle DUVAL, Safia YATTOU, Sébastien LYSIK, Jonathan MADAU, Alexandre DESSURNE, Pauline GUELMENGER, Anthony GARENAUX, André DEDOURGES, Jean-Marie FONTAINE et Véronique DENDRAEL.

Absents avec pouvoir :
Nadine SCHUBERT pouvoir à Philippe DUQUESNOY ; Maryse ALLARD pouvoir à Jean-Pierre HAINAUT ; Gérard MATUSIAK pouvoir à Anne-Catherine BONDOIS ; Nathalie LENORT pouvoir à Valérie PUSZKAREK ; Jean-Claude AOMAR pouvoir à Corinne TATE ; Sandra HARLAY pouvoir à Christelle DUVAL ; François ROZBROJ pouvoir à André DEDOURGES ; Guylaine JACQUART pouvoir à Anthony GARENAUX.
ABSENT EXCUSE

Absent : Joachim GUFFROY

Secrétaire de séance ***:*** *Jonathan MADAU*

Monsieur le Président : Quelques informations pour Maryse. Quelques problèmes de santé. On lui souhaite bien entendu un bon rétablissement, une opération qui soit faite le plus rapidement possible et qu'elle nous revienne en pleine forme.
Oui, c'est HARLAY Sandra. Elle aussi, on lui souhaite un bon rétablissement. Que ça aille le mieux possible. Vous savez qu'elle a quelques petits problèmes de santé. On peut toujours lui passer un petit coup de fil, n'est-ce pas, Corinne ? Mais tu le fais régulièrement, toi. Merci.
Merci Jonathan.
Chers collègues, je vais démarrer par une petite déclaration. Je ne peux commencer cette séance de notre conseil municipal sans avoir à exprimer nos pensées et toute notre compassion à l'égard du peuple Ukrainien, qui subit, à 1 900 kilomètres d'ici, et cela depuis jeudi dernier, et en totale violation du droit international, une agression. Agression militaire inédite depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cette initiative, du seul fait du Président POUTINE, est absolument révoltante. Rien ne la justifie. Et ce sentiment est sans doute partagé par une partie du peuple russe, qui subit aussi cette guerre et qui subira de plein fouet les conséquences des sanctions

économiques. Malgré toutes les initiatives diplomatiques pour le maintien du dialogue, de la paix, le président russe a renié sa parole et fait le choix de la guerre. Face à cette guerre qui nous concerne tous. Il est donc salutaire de constater que les instances européennes et internationales ont fait la preuve rapidement d'une grande fermeté à son égard. Et les premières sanctions prises sont à la hauteur de la gravité de son acte.

Car non, non, on ne peut pas nier l'existence même d'un pays souverain et démocratique. Non, on ne peut pas, sous quelque prétexte que ce soit, y compris d'une réécriture hasardeuse de l'histoire, faire main basse sur un pays et lui imposer des dirigeants qui vous soient alignés à la botte. Non, on ne peut pas accepter qu'une menace s'installe en Europe et que d'autres pays, membres ou non de l'Union européenne, deviennent des cibles d'un projet politique autoritaire, autoritaire et expansionniste, inspiré des initiatives les plus sombres du siècle dernier. Le nationalisme, c'est la guerre, déclarait le Président Mitterrand en 1995 lors de son dernier discours au Parlement européen. Une telle adresse prend ici tout son sens pour nous exhorter à ne jamais baisser la garde et à porter haut nos valeurs et nos principes de liberté. Liberté de démocratie. En cela, les images d'hommes et de femmes, d'enfants qui fuient la guerre, les destructions, ou qui espèrent échapper aux bombardements en s'isolant dans les caves, dans des abris de fortune ou dormir à même le sol du métro sont déchirantes.

Nous nous étions habitués à ne les voir que dans des archives ou des films fictions. C'est un cruel retour à la réalité. Alors que nous sortons d'une pandémie active depuis deux ans, cette guerre et ses conséquences doivent nous maintenir dans l'attention aux autres, dans la solidarité et pour les initiatives qui seront prises pour aider les Ukrainiens et les réfugiés, dans l'unité de la nation. Enfin, dans la croyance que seul le dialogue et la paix triomphent, car tous les régimes autoritaires et leurs actes belliqueux ont partout et en tout temps échoué. Je vous remercie de votre écoute.

Sur le site, vous avez vu hier soir que nous avions commencé à demander aux gens des dons. Sachez que d'ailleurs une liste a été établie. Mais cette liste, elle a été établie avec notre partenariat de nos amis polonais de Chrzanów, avec qui nous sommes en contact, vous vous en doutez bien. D'ailleurs, je souhaite les féliciter. Les féliciter pour leur implication, nos amis polonais. Pour leur implication, et cela dans le soutien aux Ukrainiens. J'ai un exemple, j'ai un exemple à vous montrer. Sur leur site. Je vais le dire en français. Ça a été traduit, parce que c'est compliqué en polonais pour moi. Et c'est une initiative de Robert. Robert MACIASZEK ; j'ai du mal à le prononcer ; qui est Maire de Chrzanów. Voilà ce que l'on peut lire ; ça, c'était sur le site le 1er mars : « Demain, nous allons à la frontière. Nous avons neuf bus et plusieurs voitures de tourisme. Et si quelqu'un veut prendre des gens d'Ukraine sous son toit, veuillez me contacter. » Et il y a un numéro de téléphone. Bravo. Et toutes les informations que nous pouvons avoir, vous en doutez bien, il y a la télé et tout ça, mais il y a aussi nos amis polonais.

Et franchement, nous sommes en contact et c'est avec eux que nous travaillerons, par exemple, pour aider ces réfugiés.

Ce que je voulais vous dire aussi c'est que, sur le site nous avons mis cet appel aux dons hier soir, mais déjà aujourd'hui, le CCAS où on les porte, le CCAS est déjà débordé. Et que je peux déjà remercier les Harnésiens pour leur générosité, pour leur participation à cet appel à dons, cette sensibilité qu'ils peuvent avoir et ce soutien. D'ailleurs, vous avez pu remarquer, ce soutien, il faut l'exprimer de plus en plus devant tout le monde. Et en passant la porte, vous avez dû voir qu'il y avait des petits rubans aux couleurs de l'Ukraine et que, bien entendu, chacun d'entre nous peut se servir. Et nous démultiplierons ce genre d'actions, pour que chacun puisse voir véritablement son soutien à nos amis ukrainiens. Vous savez d'ailleurs que nous avons des Ukrainiens aussi sur Harnes. Eh oui, nous avons un couple d'Ukrainiens. J'en parlais tout à l'heure avec le groupe majoritaire quand vous êtes rentrés et que nous les rencontrerons très rapidement. Il y a déjà des contacts par l'intermédiaire de nos services techniques, et en particulier de Blaise. Et eux aussi, on les écoute, on essaye de voir comment on peut aider, pas ceux qui sont ici, bien sûr, mais les familles qui sont là-bas, à 1 900 kilomètres de Harnes.

Alors, je voudrais aussi, en soutien à cette Ukraine, à tous ceux qui ont déjà laissé leur vie ; que ce soit des soldats, que ce soit la population, des soldats ukrainiens ; j'ai une pensée aussi. Parce

que je ne pense pas qu'ils partagent toujours l'idée de leur grand chef qui est POUTINE. Tous ces soldats qui y perdent la vie et tous ces civils qui perdent leur vie. Alors je vais vous demander de faire une minute de silence, si vous le voulez bien.
Je vous remercie. Suivez le site harnésien. Vous y trouverez sans doute la semaine prochaine, peut-être, un appel aux dons de choses que nous n'avons pas exprimées dans le premier appel. Je veux parler par exemple : nous n'avons pas parlé de dons financiers. On mettra les adresses où ils peuvent envoyer leurs dons financiers. Mais aussi on peut avoir des appels un peu plus spécifiques, justement grâce à nos amis de Chrzanów. Et je sais déjà, par exemple, qu'ils ont un besoin de groupe électrogène, par exemple. Mais ça, j'en informerai la population. Mais aussi les entreprises, s'ils ont ces possibilités. Nous nous arrangerons en fin de semaine prochaine, nous aurons une décision pour savoir où nous pouvons les transporter, soit nous-mêmes, soit par l'organisation qui est faite au niveau du Pas-de-Calais ou nos amis directement de Chrzanów.
Vous dire aussi qu'une motion a été déposée du groupe communiste et du groupe majoritaire. Et que j'ai demandé à Jean-Marie de nous la lire.

Jean-Marie FONTAINE : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, cette motion que je vais vous présenter pourrait apparaître anodine et inutile. Elle ne pèse évidemment pas lourd face aux décisions du président Poutine au regard du peu de cas qu'il fait des interventions et sanctions internationales, du peu de cas également de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies ; 141 voix pour sur 193 Etats membres, 5 votes contre et 35 abstentions. Malgré tout, cette motion a une haute portée symbolique et nous permet d'afficher notre volonté de vivre dans un monde en paix, de faire vivre la démocratie, le droit et la justice, et de rejeter tout totalitarisme.
Motion de soutien au peuple Ukrainien et d'appel à la paix.
Considérant que le 24 février 2022, le président Vladimir Poutine a fait le choix des armes et du sang et a annoncé entrer en guerre contre l'Ukraine, engendrant nombre de victimes civiles et militaires, déclenchant un exode massif de la population civile vers des pays limitrophes. Considérant qu'il ne trouvera dans cette guerre que la désolation et le malheur pour son peuple, l'effondrement pour son économie et le déshonneur pour son régime. Considérant les sanctions prises par l'ensemble des pays européens, et bien d'autres, à l'encontre de la Russie comme moyen de dissuasion. Considérant la déclaration du président Vladimir Poutine, qui brandit de façon implicite la menace de l'arme nucléaire, faisant fi des tragiques événements que furent Hiroshima et Nagasaki, mettant en péril la paix en Europe, l'avenir de l'humanité, l'avenir de nos enfants, avec cette froideur et ce cynisme qui caractérisent les régimes autoritaires. Les élus de Harnes réunis en séance ordinaire du conseil municipal le 3 mars 2022 :
Expriment leur plus complète solidarité et leur totale soutien au peuple Ukrainien plongé dans une souffrance indicible depuis une semaine.
Soutiennent toutes les initiatives prises pour apporter l'aide humanitaire aux victimes civiles dans ce conflit injustifié et décidé unilatéralement par le président Vladimir Poutine.
S'inquiètent d'un risque de généralisation de ce conflit vers l'Europe, vers l'Union européenne et le monde entier face aux menaces proférées par le président Vladimir Poutine.
Appellent le président Emmanuel Macron et la communauté internationale à tout mettre en œuvre pour mettre un terme à l'escalade guerrière que le président Vladimir Poutine a engagée, quitte à engager contre lui des sanctions politiques, diplomatiques, économiques.
Demandent au président Emmanuel Macron et à la communauté internationale d'œuvrer pour contraindre le président Vladimir Poutine au cessez le feu, à s'asseoir à la table des négociations et à mettre un terme à son offensive.
Demandent au président Emmanuel Macron et à la communauté internationale d'œuvrer pour la démocratie, le droit et la justice, et de toujours favoriser la paix entre les peuples en préférant la voie du dialogue. Cette motion, si elle est votée ce soir ; mais je n'en doute pas ; sera transmise à Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

Monsieur le Président : Je vous remercie, Monsieur Jean-Marie FONTAINE. Il y a-t-il une expression par rapport à cette motion ? Je vous demande c'est par rapport à cette motion ? Dans ce cas-là, je vous donne la parole.

Anthony GARENAUX : Merci. Oui, évidemment que je réagis par rapport à cette motion. Je suis d'abord juste au regret de ne pas avoir été associé, moi et mon groupe, d'avoir été associé à cette motion. C'est-à-dire que ce n'est pas la première fois qu'une motion est rédigée conjointement par le groupe majoritaire et le groupe communiste.

Monsieur le Président : C'est-à-dire, je voudrais vous répondre tout de suite, pour pas qu'on fasse n'importe quoi, que vous disiez n'importe quoi une nouvelle fois. Il suffit de prendre contact. Je suis toujours à la municipalité. Le téléphone, vous en avez un. Moi, on est venu me voir pour cela. Que ce soit le représentant du groupe majoritaire que le représentant du groupe communiste. Monsieur, vous pouvez vous déplacer. Vous pouvez même m'appeler. Mais ça, ça ne se fait jamais. Voilà ce que je vous réponds par rapport à votre première prise de parole. Mais vous pouvez continuer.

Anthony GARENAUX : Donc, vous êtes déjà dans la polémique ...

Monsieur le Président : Je ne suis pas dans la polémique. Je vous exprime une réalité.

Anthony GARENAUX : Très bien. Même sur ce sujet-là, vous allez à la polémique, c'est très bien. Donc évidemment que l'attaque du président russe envers le peuple ukrainien est injuste. Evidemment que cette attaque est injustifiée et évidemment qu'elle est scandaleuse, tant au regard du droit international, qui a été bafoué, et tant au regard du côté humain de cette guerre. Nous soutenons et nous soutiendrons bien évidemment cette motion, ainsi que toutes les initiatives qui en découleront, notamment de la part de la Ville, notamment du regard humanitaire, et notamment du côté des associations de la ville, même en dehors de la ville.

Monsieur le Président : Eh bien je vous remercie. Vous voyez, vous auriez pu passer que la fin de votre intervention. Quand vous dites que je suis discriminant, vous avez commencé par une discrimination. Par contre, que je vous autorise, vous comme tout le monde, voyez-vous, à prendre ce petit symbole qui est à l'entrée, bien entendu. Sur cela... Oui, pardon, je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Dans les initiatives, Monsieur le Président, est-ce que vous avez prévu un rassemblement pour la paix, par exemple, qui pourrait se tenir samedi matin sur la place ou sur l'esplanade de la Mairie ? Je sais que le samedi matin, on n'a pas toujours beaucoup de possibilités. Mais même si ça rassemble 10, 15, 20 personnes ou plus, ça serait aussi un signe de solidarité envers le peuple ukrainien.

Monsieur le Président : Oui, vous m'en avez averti aussi. Je n'ai pas pris cette initiative encore. Je crois que la première initiative que nous prenons, c'est justement cet appel aux dons. Cette motion que nous avons écrite. Et il faut savoir que le samedi matin, nous serons au CCAS, puisque ça sera ouvert le samedi matin aussi pour recueillir ces dons. Il faudra au moins quelques personnes. Et d'ailleurs, ça y est, ils se sont déjà proposés et c'est une excellente chose. Je pense que ce que vous venez de dire pourrait peut-être se faire une semaine. Après, est-ce que ça pourrait vous aller de faire un rassemblement, peut-être, sur la place un samedi matin ou autre. Qu'on en rediscute. Là, ça me semble un peu tôt en termes d'organisation.

Jean-Marie FONTAINE : Oui, bien sûr, mais la priorité aux dons, c'est le plus urgent de remonter des denrées, du matériel humanitaire, du matériel d'urgence vers Chrzanów, vers l'Ukraine et tous ceux qui partent en exode de leur pays. Et puis, dans un deuxième temps, oui. De toute façon,

malheureusement, les craintes vont dans un conflit qui va durer et qui fera de plus en plus de victimes, tant civiles que militaires. Et le Rassemblement pour la paix, pourquoi pas l'envisager dans une semaine, dans 15 jours, pourquoi pas.

Monsieur le Président : Voilà. Je suis d'accord sur cette proposition. On vous la proposera, bien entendu en accord avec vous, pour aller dans ce sens. Je ne sais pas si je vous ai tout dit tout à l'heure. Je vous ai parlé des dons financiers ; nous allons mettre les adresses ; mais nous allons aussi passer une information en début de semaine prochaine, parce que je pense que nous allons aussi accueillir ces Ukrainiens qui fuient la guerre et que nous allons recenser les familles qui peuvent accueillir. Nous-mêmes, nous allons regarder, au sein de la municipalité, si nous pouvons accueillir et mettre tout en œuvre pour qu'ils soient accueillis le mieux possible. S'il n'y a plus d'autres prises de parole, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Eh bien à la majorité, mais je n'en doutais pas. Et cette motion est adoptée.

1. VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Président : Il est difficile de passer à d'autres points suite à ce qu'on vient d'entendre, bien entendu, néanmoins il faut assumer notre Conseil municipal. Aussi, je vais donner la parole à Alexandre DESSURNE, qui va vous faire le Rapport d'Orientation Budgétaire, le débat aura lieu par la suite et il y aura cette prise de conscience que le débat a été fait pour finir. Tu as la parole Alexandre.

Alexandre DESSURNE : Merci Monsieur le Président. Je vais donc vous synthétiser le Rapport d'Orientation Budgétaire, que vous avez tous réceptionné sur vos tablettes. Ce rapport a fait l'objet d'une présentation et d'un examen en commission le 15 février avec la présence de l'ensemble des représentants du Conseil municipal. C'est un document qui est composé de 3 parties, de façon assez classique. Une partie qui va traiter de l'environnement institutionnel global ; une partie qui sera sur les ressources humaines et une partie qui est le cœur du sujet forcément sur les finances. Le contexte évidemment qui vous a été présenté, a fortement évolué puisqu'on vient d'évoquer le sujet qui se passe aux frontières de l'Europe. Nous étions en sortie d'une pandémie mondiale mais les instabilités géographiques et géopolitiques qui nous arrivent vont forcément impacter aussi l'exécution des budgets, en tout cas peut-être au niveau des ressources financières. Ce sont des choses sur lesquelles nous devrons être vigilants au cours de l'exécution budgétaire, puisque ces sujets, comme vous l'avez tous constaté au quotidien créent des pénuries, ça crée du renchérissement des produits, ça crée de l'inflation et donc ça impactera forcément nos budgets. Ce qu'on peut toutefois noter par rapport à la France, et c'est ce qui a été présenté dans le document, c'est que, avec la politique accommodante de la BCE et l'argent facile et le plan de relance, qui vise à booster l'économie et consolider notre croissance, nous étions sur une bonne dynamique puisque la croissance était au retour après 2 années de pandémie, pandémie qui ont touché le monde entier, la poursuite du plan de France Relance et le maintien des moyens qui sont mis à la disposition des collectivités ont été annoncés dans la dernière Loi de finances et donc c'est quelque chose sur lequel nous pourrons compter. J'ai synthétisé assez rapidement le contexte global, je vais passer directement à la partie qui concerne nos recettes. Vous avez également, je le précise, dans le document un ensemble de ratios et de chiffres de données statistiques sur la commune. Le nombre de foyers fiscaux imposables, le nombre de foyers par tranche à Harnes. Donc ça c'est des éléments que je vous laisserai consulter, qui vous éclaireront sur la sociologie également et le potentiel fiscal de la commune.
Si nous passons directement en page 10, on va traiter des questions qui sont relatives aux recettes – dépenses de fonctionnement et plus particulièrement des recettes de fonctionnement dans un premier temps, la fiscalité qui est le premier sujet. On voit apparaitre que la suppression de la taxe

d'habitation se poursuit, la dégressivité s'applique désormais aux 20 % des foyers qui continuent à la payer, qui vont voir un tiers disparaitre encore jusqu'à sa disparition en 2023. Pour Harnes en 2022, le produit de la taxe d'habitation représente 30 449 € contre 29 990 € l'an passé. Et donc une disparition en 2023. La compensation de cette recette, elle se retrouve notamment par la récupération d'une part de la taxe foncière qui était auparavant touchée par le Conseil départemental, ce qui vient neutraliser la baisse et donc n'impacte pas nos recettes à ce niveau-là. Le produit total de la fiscalité qui est attendu en 2022 est de 3 705 183 €. Donc une progression qui est de 1,4 %. Toutefois, ça représente surtout l'évolution des bases, puisque cette année encore, nous ne vous proposerons pas de faire évoluer les taux d'imposition. Ils resteront ce qu'ils sont depuis le début du 1er mandat de Monsieur DUQUESNOY et donc des taux qui n'ont pas évolué depuis 2007.
A ce jour, je passe plutôt à la partie des dotations. A ce jour nous n'avons pas réceptionné l'ensemble des éléments concernant la DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement et donc les prévisions que nous avons établies misaient à une stabilité donc, un chiffre de 3 945 000 € sur 2022. Vous voyez apparaitre en page 13 que le chiffre en 2021 était sensiblement inférieur. Mais voilà, on est parti sur des hypothèses des prévisions de stabilité en espérant, pourquoi pas, des bonnes surprises.
Le Fonds de Péréquation Intercommunal que vous retrouvez, en dessous, est stable également. Il n'y a pas spécifiquement d'évolution sur ce sujet en termes de recettes.
Globalement sur les recettes réelles de fonctionnement comme dans le récapitulatif qui vous est présenté page 14, on constate un léger tassement des recettes qui sont estimées pour cette section de fonctionnement à 16 980 088 € sur l'année 2022. Vous avez ensuite en page 15 le camembert qui vous montre un peu la répartition des recettes.
Qui dit recettes, dit forcément les dépenses réelles de fonctionnement. Concernant nos dépenses, les dépenses de gestion seront en progression sur 2022. Nous allons donc constater une augmentation qu'il faudra intégrer, donc en page 16. Une augmentation de près de 510.000 € notamment en chapitre 11 sur les charges à caractère général. Ce sont des choses qui s'expliquent de 2 façons : c'est d'abord des raisons endogènes, c'est-à-dire qui sont liées à la politique volontariste de la municipalité. On peut penser par exemple au passage au bio dans les cantines, qui est une volonté municipale affirmée mais on a aussi surtout des raisons exogènes de cette hausse. Vous connaissez tous le contexte des hausses des coûts, cela représentera par exemple 60 000 € pour le transport scolaire l'an prochain et puis on va dire qu'on a reçu « la facture de gaz » en tout cas une prévision pour le gaz l'an prochain avec une hausse de 450 000 € rien que sur budget gaz. Donc évidemment des hausses qui sont significatives, qu'il nous faudra intégrer et qui seront gérées par une bonne maîtrise de nos dépenses comme depuis de nombreuses années. Donc voilà, par rapport à ces hausses qui sont à intégrer. Sur la page 17 vous avez une présentation des charges de personnel. Donc une évolution également positive sur les charges de personnel. J'attire votre attention sur le fait qu'il n'y a pas d'évolution de la masse salariale de prévue en 2022. Les recrutements qui seront effectués, seront en remplacement des personnes qui partent en retraite ou font vœu de mobilité. Toutefois on a une prévision de hausse qui est à estimer à 2,8 %. J'attire votre attention sur le fait que c'est une fourchette haute. Nous sommes toujours partis sur des prévisions qui nous permettront de ne pas enclencher de « dérapage ». Donc 2,8 c'est effectivement la fourchette haute et on table bien sur quelque chose qui sera inférieur. C'est une hausse qui s'explique de différentes façons, vous avez évidemment des glissements vieillesses et technicités, c'est-à-dire que les montées d'échelon forcément mécaniquement font monter les dépenses de charges de personnel et puis on a aussi des éléments que nous avons intégrés, je pense à la prime précarité qui est instaurée par la Loi de transformation de la fonction publique en 2019 pour les emplois précaires qui est désormais versée pour les personnels en CDD. On a aussi une révision de contrat de prévoyance que nous avons examinée lors de conseils précédents et puis ce sera une année qui va faire l'objet d'un week-end des Racines et des Hommes, de 4 week-ends d'élections plus toutes les heures supplémentaires qui peuvent aussi s'égrener au fil de l'année. On peut penser que lorsqu'on a eu une tempête qui s'est déchaînée sur la ville il y a de cela 15

jours, bon et bien les services techniques ont fait un travail important pour justement compenser les problèmes rencontrés par l'ensemble des harnésiens.
A partir de la page 18 vous avez la présentation des Ressources Humaines de la collectivité. C'est une présentation qui est obligatoire de faire dans une commune de plus de 10.000 habitants, comme la nôtre. Donc vous allez retrouver notamment une stagnation, une prévision de stagnation des effectifs, avec toutefois à l'intérieur vous le verrez des mobilités, c'est-à-dire, on a moins d'emplois précaires et plus d'emplois en titularisation qui sont prévus. Donc ça contribue à la politique de résorption de l'emploi précaire. Des données statistiques sur lesquelles je vais venir rapidement, mais nous sommes très largement paritaires avec une majorité de dames au sein des effectifs de la collectivité. Une moyenne d'âge de 46 ans contre 45 ans constatée au niveau national. Et nous avons indiqué également le point sur l'évolution du temps de travail puisque vous l'avez vu lors du Conseil du 15 décembre 2021. Nous sommes passés au 1607 heures. Donc la délibération complète nous l'avons voté en fin d'année dernière, nous faisons simplement référence à cette mise en conformité avec la législation. Ensuite, par rapport au reste du document, vous avez un point sur le nombre de journées de formation notamment qui ont été suivies. En 2020, 159 jours, malgré une année qui était assez en gruyère si je peux le dire ainsi. Mais en tout cas, les agents ont continué à pouvoir se former. Simplement vous dire que, au niveau de la politique des Ressources Humaines, nous poursuivrons les efforts de sécurisation des parcours professionnels des agents, de veiller à la qualité de vie au travail et de poursuivre les investissements qui permettent de travailler dans de bonnes conditions pour l'ensemble de nos agents et de travailler toujours à l'optimisation de notre capacité de travail.
Je vous propose de passer sur la slide 24 et la slide 25 notamment qui vous affiche la synthèse des dépenses réelles de fonctionnement pour 2022 qui s'élèverait à 15 245 663 €. Donc en progression comme je vous le signalais. Vous retrouvez en dessous, en page 25 notamment, l'ensemble des justifications de ces hausses 2022. Je vous en ai parlé au chapitre 11 – redevance gaz, l'achat dans les cantines scolaires, les scrutins électoraux qui vont arriver et justifieront sur le plan DRH. Un point que j'ai oublié de vous souligner, c'est au chapitre 14, ou nous voyons apparaitre notamment la suite du PACTE financier délibéré avec la CALL qui donc va toucher à hauteur de 280 000 € nos recettes. Voilà. C'est un élément qui sera récurrent sur les années suivantes dans le cadre de ce PACTE financier, effectivement nous avons une baisse à ce niveau-là. Toutefois la CALL prend en charge complètement désormais la gestion des zones d'activité. Voilà. C'est ce qui s'est réalisé dans le cadre du PACTE financier, voté en 2021.
A titre également indicatif, mais il faut le savoir, on sortait quand même d'une crise sanitaire. Le budget du foyer-logement, indépendamment de ses besoins en subvention a accusé un déficit. Un déficit de 115 000 € et bien qui est lié à la crise du COVID, et notamment malheureusement du taux de remplissage des appartements.Je passe en slide 27, notamment la question de l'endettement de la commune. Un encours de dette qui est prévu au 31.12.2022 à hauteur de 3 155 304 €, ce qui inclue notamment les emprunts que nous avons déjà annoncés au titre du plan de performance énergétique, plan d'éclairage public, donc les emprunts de 500 000 € qui sont en cours de levée. En termes de dette, nous sommes sur des seuils qui sont tout à fait, jusqu'à présent, largement satisfaisants au regard des seuils d'alerte et notre capacité d'endettement en 2021 était de 1,14 années et de 1,82 prévue pour la fin d'année 2022. Des éléments qui sont très loin des 12 années de seuil d'alerte, comme vous pouvez le constater.
Nous avions indiqué en commission et nous vous le précisons à nouveau que, voilà, on le voit notamment avec l'évolution du contexte international, il est intéressant de réfléchir à regarder à lever certains emprunts en vue des projets de mandat. C'est pourquoi nous avons indiqué que nous étions en recherche aussi, en tout cas évaluation des opportunités, lever un emprunt pouvant aller jusqu'à 1,5 million au niveau de la piscine, qui est le projet de mandat. Nous souhaitons aussi compléter cela avec le fait que nous avons une recherche d'emprunt qui s'élèverait au même montant, d'1,5 million dans le cadre de l'ERBM, l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier. Vous n'êtes pas sans savoir que le Président de la République, lors de sa venue début février, a fait des annonces sur la mobilisation d'enveloppes nationales justement en vue des

travaux qui pourraient être réalisés dans les espaces publics au niveau des cités ERBM. Nous avons la cité Bellevue qui est à l'ERBM et qui est une première cité qui pourrait émarger à ce dispositif, c'est pourquoi nous travaillons également à ce sujet.
En section d'investissement, l'épargne brute que nous avons dégagée en 2021 s'élève 2 926 000 € en 2021. Vous le verrez matérialisé en page 30. Nous constatons et bien ce que nous avons évoqué juste auparavant, c'est-à-dire un sensible tassement des recettes et une sensible augmentation des dépenses, donc voilà. Donc qui se retrouve en page 30 et notre épargne nette 2021 qui était à hauteur de 2 070 000 €. On est tout à fait conscient qu'il s'agira de veiller à l'avenir à rester vigilant sur ces sujets puisque notre objectif est bien de maintenir un taux d'épargne au-dessus des 10 %.
Vous indiquez également que les restes à réaliser sont engagés pour la plus grande partie, on avait 4 400 000 € au titre de la passerelle, de l'éclairage ou de la salle Préseau encore qui étaient engagés et 1,3 million € qui le seront assez rapidement, puisqu'il s'agit notamment pour des travaux connexes, des abords et ses différents éléments. Donc voilà.
Si vous allez en page 32 vous retrouvez notamment et bien effectivement une présentation des investissements tels qu'ils sont et là où nous en sommes. On peut quand même tout à fait être satisfait qu'au total nous avons 93 % des projets qui sont soit terminés, soit engagés. C'est un élément qu'il faut garder en tête et vous verrez notamment indiqué en bas de page 32, à la fois l'AP pour la piscine et aussi une partie du plan pluriannuel d'investissement, en tout cas les dépenses récurrentes du PPI qui vous sont présentées et qui vous donnent un ordre d'idée des premiers éléments que nous aurons dans les années qui viennent.
L'année 2022 va s'inscrire comme étant une année où l'on va poursuivre la lancée du premier mandat. La lancée des différents projets qui ont été initiés, notamment sur le plan des études, des travaux qui sont urgents ou des travaux qui sont nécessaires et que nous souhaitons engager. C'est une année où on va poursuivre cette démarche et aussi préparer les projets beaucoup plus structurants notamment sur les acquisitions foncières, etc… dans le cadre de la piscine qui viendra sur la fin du mandat. Voilà.
Je vous ai présenté rapidement l'ensemble des éléments dont vous avez pu disposer. Je vais vous rendre la parole Monsieur le Président. Je tiens juste simplement à souligner et à remercier l'ensemble des services municipaux. Pour leur travail, leur implication et en particulier Monsieur Christophe SENEZ, qui se cache là-bas, mais qui a rempli un très gros travail.

Monsieur le Président : Et bien merci Alexandre. Donc voilà, la parole circule pour ce débat d'orientation budgétaire et cela sur la base de ce rapport d'orientation budgétaire que tu as brillamment exposé et succinctement exposé. La parole circule. Oui Monsieur FONTAINE, je vous en prie.Jean-Marie FONTAINE : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur Dessurne, Chers collègues,
Nous profitons de ce débat d'orientation budgétaire pour remercier l'ensemble des services municipaux pour le travail fourni, et en particulier au cours de la période sanitaire compliquée que nous venons de vivre, période sanitaire compliquée pas encore tout à fait derrière nous.
Voilà que nous entrons maintenant dans une période d'incertitudes en lien avec l'attaque de l'Ukraine déclenchée par Poutine. Cette guerre, proche de notre territoire, aura des conséquences économiques importantes, n'en doutons pas. Et, nous aussi, ici à Harnes, nous en subirons les conséquences.
Nous sommes aussi, toutes et tous, confrontés à la hausse très importante des énergies : électricité, gaz, carburants. La situation des familles va empirer et beaucoup d'entre elles, déjà en difficultés, vont plonger vers la pauvreté. Les Harnésiennes et Harnésiens ne seront pas épargnés !
Notre ville ne sera pas épargnée non plus car les hausses des coûts des énergies impacteront aussi les budgets de la ville. Monsieur DESSURNE l'a souligné. Heureusement, le choix de passer sur des éclairages LED sur les bâtiments et l'éclairage public viendra limiter, dans une certaine mesure, l'impact de ces hausses.
Alors, oui, il faut gérer la ville de façon lucide et prudente.

On peut toujours dire que ce n'est pas assez. Mais la réalité est là, les budgets ne sont pas extensibles et il nous faut bien faire avec ce dont on dispose.
Nous disposons d'une capacité d'autofinancement que nous devons, bien évidemment, mobiliser dans le cadre d'investissements. Pour autant, comme le souligne monsieur Dessurne, la ville devra davantage se reposer sur l'emprunt pour réaliser ses projets structurants, notamment pour ce qui concerne le projet de la future piscine municipale.
Il faudra emprunter avec réalisme car nous ne pourrons pas financer la totalité de ce projet sur nos fonds propres.
Il faudra emprunter avec réalisme car nous devrons conserver une capacité à engager d'autres travaux d'importance dans la ville. Nous pensons plus particulièrement au plan de rénovation des voiries et des bâtiments.
Il faudra emprunter avec réalisme, et il faudra le faire rapidement, avant que les taux ne remontent en flèche à cause de l'instabilité économique qui se profile.
Concernant la partie ressources humaines, nous devrons tenir compte de l'augmentation de la masse salariale en lien avec les avancements et progressions professionnelles que nous soutenons bien évidemment. Nous devrons également gérer les mouvements de personnel, en particulier au sein de la police municipale. Monsieur Hainaut a présenté, lors de la réunion de la commission tranquillité publique, le plan d'implantation des nouvelles caméras de vidéoprotection, vidéoprotection qui aura permis (nous devons le reconnaître) de résoudre efficacement quelques faits de délinquance routière et d'agressions physiques (dont celle, tout dernièrement, de la dame de 84 ans honteusement agressée en son domicile). Puisque le choix de créer une police municipale a été fait en 2009, il y a absolue nécessité de veiller à son action sur le terrain. Nous avons pu évoquer la nécessité, avec Monsieur Hainaut lors de cette commission, de disposer d'une équipe stable et présente sur le terrain auprès de la population.
Enfin, concernant l'évolution de notre ville, nous devrons renforcer la vigilance en matière d'urbanisme, pour éviter les transformations sauvages que nous subissons. Nous devons travailler sur son attrait et cela passe aussi par cette vigilance. On ne fait pas n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment ! C'est ça aussi, vivre-ensemble !
En conclusion, tout en accordant notre confiance à la majorité municipale, nous resterons informés et vigilants sur la gestion de notre ville.
Et nous vous remercions pour votre écoute.

Monsieur le Président : Merci. Effectivement il y a des choses que je peux relever. L'énergie, vous pensez bien que tout le monde pense la même chose. C'est bien que nous ayons mis des LED, mais ce n'est pas encore terminé d'ailleurs, et cette économie d'énergie doit se faire aussi dans tous les bâtiments. L'autofinancement et l'emprunt, je crois que Alex a répondu et si vous l'avez bien écouté, vous avez entendu qu'il y a un emprunt supplémentaire. Il a raison. Voilà, vous vous en doutez bien. Quant à la masse salariale et tout ça, nous essayons de la tenir le mieux possible et les problèmes que nous avons avec la Police municipale, vous vous en doutez, que nous faisons tout pour que cette équipe reste le plus stable, mais quelque fois il faut une équipe stable de qualité. Je n'en dirai pas plus. Et l'urbanisme, vous savez, lorsque je suis arrivé, Maire à la ville de Harnes, la première chose, je n'y connaissais pas grand-chose en urbanisme et la première chose que j'ai fait, c'est de me faire aider par un cabinet, pour que, il puisse me montrer comment il fallait faire transformer sa ville et c'est à ce moment-là que j'ai découvert véritablement l'urbanisme. Mais l'urbanisme, c'est quelque chose qui se travaille, non pas sur 1, 2, 3 ans, ça se travaille sur 20 ans, et d'ailleurs ce schéma directeur qui m'avait été proposé à l'époque, il y a donc 13 ans maintenant, et bien il n'est toujours pas fini. Et je pense que, malheureusement si je ne suis plus là, c'est que je ne vais pas bien, bien sûr, et bien il y aura beaucoup de travail pour mes successeurs. Voilà, en tout cas je vous remercie. Y-a-t-il d'autres expressions ? Je vous en prie.

Anthony GARENAUX : Merci. Dans le constat de ce rapport d'orientation budgétaire, dont je tiens d'abord à remercier les services municipaux pour la création du document et qui est assez

complexe pour pas mal de monde, c'est quasiment une quarantaine de pages, donc c'est quand même assez complexe, comme chaque année, mais il y a des techniciens qui sont spécialistes pour ça et je les en remercie. Plusieurs constats. On constate qu'au fil des années une population à Harnes est stagnante. La ville n'attire plus, c'est si vrai qu'il y a moins de foyers fiscaux sur Harnes, c'est écrit clairement dans le document, mais surtout moins de foyers fiscaux imposables. Ça c'est autre chose. Cela montre qu'il y a un appauvrissement de la population et c'est si bien vrai que chaque année notre DSU augmente et que malheureusement on monte dans le classement d'année en année. Donc je vous rappelle que vous ne venez pas d'être élu, enfin vous avez été réélu il y a 2 ans effectivement, mais ça fait bien 14 ans que vous êtes aux manettes de notre commune. Donc moi j'ai une question : Qu'est-ce que vous avez fait, qu'avez-vous fait depuis 14 ans pour que notre population ne baisse pas et pour qu'elle s'appauvrisse ainsi ? Vous allez me parler des programmes d'habitations enfin de construction d'habitations qui sont actuellement en cours, oui, mais ça fait déjà plusieurs années qu'ils sont sur les rails et pour l'instant on n'en voit pas la couleur. Sur l'appauvrissement de la commune, vous allez me répondre également que le CCAS aide de plus en plus de personnes, oui, mais, est-ce bien suffisant ? ça c'est une politique globale, générale, mais c'est dans vos compétences. En termes de chiffres, on constate effectivement une baisse des recettes de fonctionnement et moi je me pose la question de, en termes de subventions sur n'importe quel projet, il faudrait aller capter au maximum toutes les subventions possibles, qu'on pourrait obtenir de tous les partenaires. Malheureusement du coup cette baisse de recettes de fonctionnement, de l'autre côté, le mauvais pendant, si je puis me permettre, c'est l'augmentation des dépenses de fonctionnement, donc baisse des recettes, augmentation des dépenses dans un même chapitre, moi ça me pose problème et les dépenses réelles de fonctionnement augmentent également, moi je tiens, comment dire, à vous demander une maîtrise, une maîtrise des dépenses de fonctionnement, je le dis chaque année, ça fait 8 ans maintenant que je le dis. Les dépenses d'investissement, il n'y a aucun problème, l'investissement c'est le moteur de la commune, les dépenses de fonctionnement pour moi, c'est le quotidien, et donc si, on n'arrive pas à gérer le quotidien, je me demande comment on peut gérer l'avenir.
J'avais également 2 questions en termes de RH, je suis un peu le ROB en fonction du rapport, en termes de RH j'avais 2 questions : Il y a la répartition des agents en termes de, en gros rapport égalité hommes-femmes qui est obligatoire, il y a là répartition par sexe, c'est très bien, j'aurais bien voulu connaître les chiffres de répartition par sexe également par catégorie A, B et C. Si c'est possible de les obtenir, pas ce soir si vous n'avez pas la réponse, mais si je pouvais les obtenir dans un mail par exemple. J'avais également une autre question en page 21, le point 9, au niveau, donc on parle des accidents de travail, mais on ne parle pas des arrêts maladie. J'aurais voulu connaître également en termes d'arrêts maladie le nombre en nombre de jours, en fait, sur l'année. Je pense qu'il y a eu 300 jours d'arrêts maladie en tout, je dis un chiffre au hasard, et en nombre d'agents également. Si c'était possible d'obtenir ce chiffre. Donc c'était pour la partie RH.
Concernant l'endettement de la commune, page 27, vous dites qu'un emprunt de 1 million d'euros ou d'1,5 million pourrait être envisagé. Je voulais savoir si ce serait cumulé aux 500 000 mille euros qui ont déjà été empruntés le 21 janvier dernier, on lit ça entre 2 lignes. On l'apprend parce qu'on vérifie tout le conseil municipal mais on n'est pas informé. Alors je vais encore me plaindre, je le sais, mais on a eu une commission finances il y a une quinzaine de jours, il n'a pas été annoncé qu'un emprunt de 500 000 € avait été contracté. Je pense que c'est bien de le dire également en Conseil municipal pour que tous les conseillers municipaux soient au courant qu'un emprunt de 500 000 € a été contracté. Voilà, c'est quand même la moindre des choses, mais après je sais que c'est votre signature, c'est vous qui décidez, c'est dans la DGM, il n'y a aucun problème, mais ça aurait été bien d'en avertir l'ensemble du conseil municipal.
En termes d'investissement, vous attendez un taux de 70 % de réalisation, enfin, j'ai envie de dire enfin, cela fait 8 ans que j'attends ça. Donc c'est bien, quand c'est bien il faut le dire, mais on peut faire mieux. Alors OK, 90 % des projets, quasiment 90 %, je n'ai pas le chiffre en tête, plus de 90 % des projets sont faits, et bien oui, mais ce qu'il faut surtout regarder, c'est le terme de, c'est le taux de réalisation des projets. Taux de réalisation des investissements, pardon, et effectivement

70 %, c'est bien, ça fait un peu plus de 2 projets sur 3 qui sont faits, c'est bien mais on peut mieux faire je pense.
Concernant les orientations, parce que c'est bien un débat d'orientation qu'on propose, ce n'est pas que budgétaire, c'est un peu dans tous les domaines, mais on va un peu se répéter de ce qu'on a proposé aux habitants il y a 2 ans de cela, effectivement nous on souhaite un cadre de vie amélioré pour toute la population. Donc ça passe par l'embellissement de la commune, l'embellissement ce n'est pas juste la beauté de la chose, voilà, c'est plusieurs choses, c'est à la fois l'esthétique, donc ça peut être le confort des voiries, pour ça nous on avait demandé un plan voirie, donc Monsieur FONTAINE vient d'en parler. On aimerait bien savoir en quoi consiste-t-il ce plan voirie ? Si, il y a de grands axes de prévus en termes de travaux pour les années à venir, peut-être au PPI. En termes de voiries il y a également les enfouissements des réseaux qui sont très importants. Nous, quand on rentre dans la ville on ne voit que ça, moi je ne sais pas, je ne sais pas si ça vous choque ! Moi le plan LED, parfait, ça fait des économies, c'est parfait, mais l'enfouissement des réseaux, c'est quand même, je ne sais pas, il y a juste à sortir, à aller en face dans la rue, je sais que, avant on peut aller à 2 rues d'ici. L'enfouissement des réseaux c'est quand même une chose très importante enfin, je ne sais pas, à part pour poser les guirlandes de Noël, ça il n'y a aucun problème, il y a de quoi faire, mais, c'est, je ne sais pas, c'est quand même esthétiquement très moche. On a un retard, au début du mandat 2014 je disais qu'on avait un retard de 20 ans, mais là on arrive quasiment à un retard de 30 ans quoi ! Enfin, au bout d'un moment il faut passer, c'est plus la 2ème, c'est là il faut passer la 6ème carrément quoi !
Sur le cadre de vie toujours, nous, on avait proposé également des aires de jeux dans tous les quartiers, pas uniquement les mêmes quartiers. Le but c'était qu'il y ait des parcs, des parcs arborés, végétalisés. Je sais que l'écologie, on n'en entend pas trop parler dans ce ROB et c'est malheureusement dommage, parce que ça parle également d'urbanisme, donc c'est un peu lié, voirie, urbanisme, esthétique, tout ça, c'est un peu lié et c'est dommage on n'en parle pas trop. Vous avez évoqué tout à l'heure l'urbanisme, le plan d'urbanisme, moi j'ai juste un regret, c'est que le plan d'urbanisme, vous avez décidé de le transférer à l'agglomération, en tout cas, ici, vous, vous avez voté pour, je ne sais pas ce qui a été décidé à l'agglomération, je n'y siège pas, mais c'est justement quelque chose qu'on avait de possible, à portée de main pour nous, et vous l'avez transféré. Vous ne l'avez pas transféré ? Non, d'accord, bon ! Je dis n'importe quoi. Monsieur MOREL dit non, très bien. Bon, admettons. On vérifiera ça, on vérifiera le vote, c'était en septembre dernier, il me semble le PLU ou en juin dernier, je ne sais plus.
En termes de sécurité, effectivement vous avez posé un problème et un constat. Les effectifs de la Police municipale qui ne sont plus présents, quasiment plus présents. Il me semble qu'il reste 2 agents si je ne me trompe pas. Mais il faut se poser une question, enfin c'est effectivement pourquoi le départ de ces agents, effectivement et moi j'avais une autre suggestion, on l'avait déjà proposé en 2014 et en 2020, c'est sur leur façon de travailler. Moi, je suis content qu'il y ait une Police municipale depuis 2008 à Harnes, effectivement je suis content, mais il faut qu'elle ne travaille pas que le jour. La délinquance, la criminalité, ce n'est pas le jour, c'est la nuit, le week-end. Quand on a un problème le jour on va en Mairie et la nuit on appelle la Police municipale. Donc, moi je pars de ce constat là et je remarque que, et bien 8 ans après, de manière ponctuelle la Police municipale travaille la nuit et de manière ponctuelle et moi je trouve que c'est un problème. Je trouve que c'est un problème et je pense en fait que c'est une demande des habitants, ce n'est pas juste moi qui suis en roue libre là-dessus. C'est une demande des habitants.
En termes de sécurité toujours, effectivement le nombre de caméras, le nombre de points de caméras va augmenter effectivement, c'est une bonne proposition effectivement, on l'avait proposé nous-même. Alors il faudrait juste nous donner le nombre actuel et le nombre prévu sur l'année de caméras, et puis il faudra voir également sur certains points parce qu'il me semble, protéger les bâtiments, c'est très bien, les bâtiments communaux, mais il y a des bâtiments où il y a 3 ou 4 caméras sur le même bâtiment. Moi, je ne trouve pas trop l'intérêt mais après voilà, je pense que si, il y a des caméras, Monsieur MOREL vous dites non, mais si. Il y a des caméras qui

possèdent sur un même site 3 caméras, c'est un peu, je pense que c'est un peu exagéré, il y a d'autres endroits dans la ville où on pourrait les mettre.
Et le dernier point que je voulais aborder sur les orientations, c'était concernant les évènements municipaux, les évènements dans la ville, en termes de manifestations, si je puis me permettre, qui pourraient reprendre parce que j'espère que le COVID est derrière-nous et qu'on pourra à nouveau pouvoir, en gros, festoyer à Harnes. Moi, je vous invite à être à l'initiative de manifestation et ne pas attendre passivement que les associations décident d'être porteurs d'une manifestation pour pouvoir les créer.
En tout cas sur le rapport on s'abstiendra, pas sur le fait qu'il y a eu un débat, évidemment le débat a eu lieu. On s'abstiendra sur le contenu et sur les décisions, sur les orientations à prendre pour l'avenir de notre commune, parce que c'est bien ça qui en jeu, c'est bien sur les orientations budgétaires donc c'est bien sur l'avenir de notre commune.
Donc je vous invite à être à l'initiative et à redoubler d'efforts sur, notamment sur les investissements, j'insiste vraiment là-dessus. Merci.

Monsieur le Président : Pouh ! Pouh ! Pouh ! pfff ! Au début, vous avez commencé par la population, vous avez fait les questions et les réponses. Ah bien merci, je n'ai pas à vous répondre, mais je me pose quand même une question, vous vivez à Harnes ou quoi là ? Depuis les 14 ans là, vous vivez à Harnes ? Et bien j'ai l'impression dis donc que vous y passez avec une cane blanche en tout cas. Et ce n'est pas une injure pour ceux qui ont une cane blanche, c'est simplement que vous ne voyez pas grand-chose. Cela dit, vous avez commencé par cela et après j'ai entendu quelque chose qui me fait un peu plaisir quand même. Je vous ai entendu parler « moi je » « moi je » « moi je » et bien moi j'ai déjà entendu ça aussi. Les gens qui disent « moi je ». Parfois on voit le résultat. Je ne vous ai jamais coupé, je vois que déjà vous êtes en train de blêmir et envie de partir dans une prise de parole, comme vous l'avez dit tout à l'heure, je crois que avez dit clivante ou polémique. Non, je vous réponds. Et puis il y a plusieurs choses, parce qu'il y en a eu tellement que je ne sais plus où attaquer. Alors je vais vous dire quelque chose qui m'a choqué sur les foyers fiscaux. Vous savez qu'il y a beaucoup de foyers fiscaux qui sont sur Harnes qui sont, imposables, il y en a beaucoup aussi qui ne sont pas imposables. Je ne fais pas le tri Monsieur. Les foyers imposables et les foyers non-imposables ont le droit de vivre de la même façon, sachez-le. C'est comme ça que vous l'avez exprimé. Enfin, moi, je suis un peu choqué.
Les subventions, vous pensez bien que ce n'est pas vous qui allez me donner des informations pour aller chercher des subventions. On y travaille et allègrement, et puis une chose rituelle, bon ça va vous n'avez pas été trop agressif cette fois-ci en tout cas, sur le taux de réalisation. Taux de réalisation. « Ah, 70 ça va, c'est déjà un peu mieux ». Vous savez Messieurs, tout ce que l'on peut faire dans nos réalisations, il y en a très peu qui se font en une année, mais ça, je ne sais pas, vous ne savez peut-être pas utiliser ce que l'on vous donne comme document et donc vous ne vous en apercevez sans doute pas ! Mais bon, peu importe.
Les RH ! Alors on est bon en hommes-femmes, vous me dites. Ecoutez, j'en suis très satisfait, mais vous voulez savoir maintenant quels âges ils ont et tout ça. On va vous les fournir, ce sont des documents que nous avons, bien entendu. Et même sur les accidents de travail, vous le demandez, je ne l'ai pas dans ma poche là, pas en ce moment, mais vous les aurez sans aucun problème. Et puis je vous donnerai aussi quelque chose qui est l'analyse des besoins sociaux, pour que vous puissiez vous le remettre en mémoire.
Vous avez parlé de tant de choses, l'investissement. Vous trouvez qu'on n'a rien fait depuis, vous avez dit 14 ans, effectivement ça fait 14 ans je crois que je suis présent en tant que Maire, en tout cas, que j'anime un groupe, pour gérer la musique. Oui pourquoi vous balancez la tête quand je dis un groupe ? Vous pouvez me répondre ?

Anthony GARENAUX : Hors micro

Monsieur le Président : Ah bon vous vous étonnez, et bien oui, j'anime un groupe. Un groupe majoritaire et j'essaie de travailler avec les groupes qui font partie du Conseil municipal. Et oui, mais quand ils viennent bien sûr et avec qui on peut discuter, cela va de soi.
Qu'est-ce que vous avez encore dit, et bien oui, il y a des foyers non imposés et bien ils sont présents à Harnes et on essaye de les aider. Vous regrettez qu'il y en a trop et qu'il n'y a pas assez d'imposables, par contre, à côté vous me dites que le CCAS et bien il n'aide pas assez ! Quelque fois il faut être constant dans sa façon de penser, mais peu importe.
Maîtrise des dépenses de fonctionnement, cela va de soi, vous savez, on sait ce que c'est que du fonctionnement, on sait aussi ce que c'est que de l'investissement. Voilà.
Alors vous me dites aussi que vous allez voter le fait qu'il y a eu ce débat, mais vous n'allez pas voter son contenu, mais ça je ne vous le demande pas d'ailleurs. Je vote seulement le fait qu'il y a réellement eu un débat. Il y a eu des questions auxquelles on vous répondra sans doute par des documents que nous vous fournirons, que vous avez réclamés. Mais je ne vous fais pas voter sur son contenu, enfin il ne me semble pas. Monsieur le DGS, qu'en pensez-vous ? On vote le fait qu'il y a eu un débat, on ne vote pas le contenu d'un débat d'orientation budgétaire. Enfin je ne sais pas, ça se fait peut-être chez vous, enfin je n'en sais rien, mais ici c'est comme ça. Oui, mais c'est peut-être chez vous, dans votre tête, dans votre façon de penser, mais en termes de formation, je vais vous apprendre que c'est le fait qu'il y a eu un débat que l'on vote. Maintenant tout ce que vous avez dit, vous l'avez dit, et c'est parfait, ça sera dans le compte-rendu. Moi je n'ai que cela à vous répondre pour le moment et puis si vous voulez plus de compléments d'informations, n'hésitez pas, comme pour déposer une motion, à m'appeler, n'hésitez pas à venir en mairie. Pas seulement lors d'une commission, ni d'un conseil municipal où l'on peut tenter de briller, venez pour y travailler. Ce serait sans doute beaucoup mieux. Une fois que j'ai dit cela et bien je trouve que cela suffit très largement, mais en tout cas, on vous a entendu. Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres, je vous en prie.
Anthony GARENAUX : Merci. Vous êtes mais criant de mauvaise foi. Mais vraiment, de A à Z. Tout ce que j'ai dit, tout ce que j'ai dit hein, vous avez repris l'inverse, mais tout

Monsieur le Président : Je n'ai pas tout compris, excusez-moi

Anthony GARENAUX : Vous êtes criant de mauvaise foi.

Monsieur le Président : Je vous remercie

Anthony GARENAUX : Tout ce que j'ai dit de A à Z, toute mon intervention, vous avez tout retourné, comme à chaque fois, vous retournez tout. Constamment

Monsieur le Président : Merci

Anthony GARENAUX : Vraiment

Monsieur le Président : Et bien c'est parfait.

Anthony GARENAUX : Quand je parle des foyers fiscaux, je vous mets juste en cause en disant que, en vous demandant quelle est votre politique sociale ? Je n'ai pas dit que, qu'est-ce que vous avez dit que les gens qui

Monsieur le Président : Vous avez entendu, je ne le répèterai pas

Anthony GARENAUX : qui ne sont pas imposables, ne méritent pas le droit de vivre. Je ne sais pas

Monsieur le Président : Il y a trop de foyers non imposables

Anthony GARENAUX : Oui et alors ? Et donc c'est de la faute à qui, c'est de la mienne ? C'est la vôtre.

Monsieur le Président : Je ne les mets pas dehors ces gens-là Monsieur.

Anthony GARENAUX : Mais est-ce que j'ai dit qu'il fallait les mettre dehors ? Non.

Monsieur le Président : Mais vous l'avez sous-entendu

Anthony GARENAUX : Non.

Monsieur le Président : S'il y en a trop il faut s'en débarrasser.

Anthony GARENAUX : Absolument pas. Absolument pas.

Monsieur le Président : Enfin, de toute façon, je vous ai répondu, ça me suffit

Anthony GARENAUX : Absolument pas.

Monsieur le Président : Mais continuez, je vous en prie.

Anthony GARENAUX : Mais vous êtes criant de mauvaise foi. La moindre chose

Monsieur le Président : Merci.Anthony GARENAUX : Au bout d'un moment il faut peut-être un peu dialoguer

Monsieur le Président : Et bien on essaye, je vous ai écouté

Anthony GARENAUX : On essaye mais bon

Monsieur le Président : Vous avez commencé, souvenez-vous par dire que j'étais polémique et clivant. Vous vous souvenez votre déclaration de tout à l'heure ?

Anthony GARENAUX : Eh bien oui

Monsieur le Président : Et là vous commencez de la même façon

Anthony GARENAUX : Je réitère. Je réitère vous êtes polémique et clivant

Monsieur le Président : Eh bien je vous remercie et j'attends la suite Monsieur.

Anthony GARENAUX : Parce que si les propos, les propos qu'on tient sont constamment changés, effectivement il n'y a plus de débat alors ?

Monsieur le Président : Et bien écoutez, ce débat on ne l'a qu'en Conseil municipal, parce que, il n'y a que là que vous vous exprimez. Sinon il y a des tracts au moment uniquement des campagnes municipales et entre deux, quand est-ce que vous êtes déjà venu me rencontrer ?

Anthony GARENAUX : Quand est-ce que j'ai déjà été invité à vous rencontrer alors ? A moins que je tape à votre bureau et je viens comme ça, ça marche comme ça ? Ou je ne sais pas.

Monsieur le Président : Et bien, vous m'appelez et puis on peut en discuter. Il n'y a pas que les commissions, vous savez.

Anthony GARENAUX : Je crois que les commissions c'est un lieu de travail. Il faut savoir !

Monsieur le Président : Mais vous savez, je ne travaille pas 8 heures midi, 2 heures – 5 heures. Et soyez un petit plus sur Harnes, vous vous rendrez compte. Vous pourrez prendre mes horaires d'entrées

Anthony GARENAUX : Vous avez quoi envers les gens qui travaillent 8 heures midi, 14 heures – 5 heures ?

Monsieur le Président : Non, non, rien du tout

Anthony GARENAUX : Je ne sais pas

Monsieur le Président : Mais vous pouvez simplement vous dire que vous pouvez venir me voir après votre travail sans aucun problème. Je reçois aussi des entreprises. Par exemple, voyez-vous on a eu une réunion tout à fait dernièrement avec les commerçants. Les commerçants, vous savez

Anthony GARENAUX : Ah oui, ah oui.

Monsieur le Président : La dernière réunion. Je peux finir !

Anthony GARENAUX : Allez-y, allez-yMonsieur le Président : Merci Monsieur. Et bien cette réunion, et bien elle a commencé il était bien plus tard que 17 heures. Ça a commencé il était 19h30 et j'étais présent. Et nous avons exposé jusqu'à, à peu près, 22 heures, voire un peu plus. Oui. Et bien nous avons continué à discuter les présents avec les personnes qui avaient cette mission de travailler sur les commerces et la restitution par la CCI. Voilà. Et donc, moi, je peux vous recevoir, nous pouvons même discuter si vous en avez envie et pas seulement lors des Conseils municipaux. Vous savez, les Conseils municipaux, il y en 5 ou 6 ou un peu plus ou un peu moins par an. Tout le reste du temps on travaille, sachez-le, vous ne vous en apercevez pas, peut-être parce que vous n'êtes pas sur Harnes, peu importe, mais ça peut arriver

Anthony GARENAUX : ça fait 2 fois, ça fait 2 fois

Monsieur le Président : Et ça vous pouvez venir quand vous voulez

Anthony GARENAUX : ça fait 2 fois

Monsieur le Président : Mais oui ça fait 2 fois

Anthony GARENAUX : ça fait 2 fois que vous le dites

Monsieur le Président : Et bien dans la mesure de ce que vous avez dit et qu'il n'y a rien qui évolue sur Harnes, c'est que vous n'y êtes pas ! Que voulez-vous que je vous dise là, vous cherchez quoi ?

Anthony GARENAUX : Vous, vous cherchez quoi ?

Monsieur le Président : Je suis très étonné que vous ne voyez rien, voilà ! Enfin continuez, parce que moi je voudrais passer à autre chose, il y en a d'autres qui veulent s'exprimer. Allez-y pour une dernière fois. Vous avez la parole.

Anthony GARENAUX : Merci

Monsieur le Président : Comme d'habitude

Anthony GARENAUX : Par rapport à la réunion d'y a deux jours, effectivement, on n'a pas été invité, mais j'ai vu qu'un autre groupe a été invité.

Monsieur le Président : Non ils n'ont pas été invités. Ils s'en sont aperçus, ils vont sur internet.

Anthony GARENAUX : Ils vont sur internet, non mais ce n'est pas vrai !

Monsieur le Président : Ils suivent, ils ont des connaissances, ils vivent à Harnes,

Anthony GARENAUX : Mais vous êtes encore criant de mauvaise foi

Monsieur le Président : Ils vont chez les commerçants

Anthony GARENAUX : C'est quand même insupportable d'être comme ça. Non ce n'est pas possible d'être comme ça ! Enfin, c'est quand même insupportable quoi !

Monsieur le Président : Sinon j'aurais invité tous mes élus. Non, c'est

Anthony GARENAUX : C'est bizarre, j'ai vu des cartons d'invitation dans les bannettes Monsieur le Président : Et les autres, j'étais très content qu'ils étaient présents

Anthony GARENAUX : Il y avait des cartons d'invitation dans les bannettes sauf les nôtres !

Monsieur le Président : Si vous aviez été présents, vous auriez été reçus de la même façon. Point.

Anthony GARENAUX : Il y avait des cartons d'invitation dans les bannettes, sauf dans les nôtres

Monsieur le Président : Ah bon !

Anthony GARENAUX : Ben oui !

Monsieur le Président : Ah ben dis donc !

Anthony GARENAUX : C'est bête hein !

Monsieur le Président : Ce n'est pas bien.

Anthony GARENAUX : Et oui. Et bien ce n'est pas grave, un jour on démontrera votre sectarisme. Mais ce n'est pas grave.

Monsieur le Président : Si ce n'est pas grave, on passe à la suite.

Anthony GARENAUX : Donc, quand vous parlez de « moi je » « moi je » « moi je »

Monsieur le Président : Ah oui, c'est ce que vous avez dit

Anthony GARENAUX : On en reparlera peut-être au prochain Conseil municipal.

Monsieur le Président : Peut-être.

Anthony GARENAUX : Peut-être ! On en reparlera.

Monsieur le Président : Peut-être

Anthony GARENAUX : Peut-être. Je pense que oui.

Monsieur le Président : Vous avez terminé ? Monsieur ?

Anthony GARENAUX : J'en ai terminé merci.

Monsieur le Président : Et bien je vous remercie. Y-a-t-il d'autres expressions ? Je vous en prie.

Jeanne HOUZIAUX : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Municipal, Mes Chers collègues,
Le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment essentiel dans la vie de notre collectivité, il permet de projeter une vision concrète pour le développement de notre ville, d'orienter nos choix en matière d'investissement, en vue de préserver, d'entretenir notre patrimoine, et de renforcer l'attractivité de notre cadre de vie.
Je souhaite en premier lieu souligner que le document présenté aujourd'hui, document d'une grande qualité, résulte du travail effectué par les agents de notre collectivité, et que ce travail illustre leur dévouement au service de notre population et forcément du service public !Remercier aussi l'investissement de notre adjoint aux Finances, Monsieur Morel Dominique et de notre conseiller délégué au Budget, Monsieur Alexandre Dessurne.
Ce travail mené par les élus conjointement avec les services municipaux constitue donc l'un des moments les plus importants de la vie municipale. En effet, chaque année, il s'agit de faire des choix parmi de nombreux projets. Cette année, compte tenu des contextes sanitaires, économiques, et international, cela implique des arbitrages entre les différents services et des discussions riches entre élus. L'objectif est d'impulser le débat et de faire des propositions, en gardant bien en perspective, les 2 préoccupations majeures que sont le respect des grands équilibres financiers et le développement de notre commune.
Il est donc primordial d'envisager et de construire le budget autour de deux grands principes constituant à réaliser plus précisément rationaliser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services rendus à la population et forcément de dégager le plus de marge possible pour entretenir notre patrimoine, investir sur notre commune et la rendre encore plus agréable à vivre.
Ainsi, cette année encore, des investissements d'avenir sont prévus pour améliorer le cadre de vie, favoriser le vivre ensemble et l'attractivité de notre ville.
Je voudrais par ailleurs souligner le fait que si au regard du contexte national et international, la collectivité à l'image de toutes les autres en France, devait faire face à un ensemble de mesures et de contextes exogènes difficiles, nous avons réussi ici à Harnes à présenter des orientations budgétaires sincères, cohérentes et ce sans augmenter pour autant les impôts locaux, et ce depuis 2008. Ce qui signifie une durée de 14 ans, ce qui a été rappelé antérieurement.
Traduction fidèle de nos engagements envers la population et notre ville, les perspectives présentées aujourd'hui sont le gage de cet engagement et de notre volonté d'amener notre ville sur la voie du développement.

Je tenais également à souligner l'engagement de la collectivité auprès du monde associatif, sportif, culturel, caritatif, qui, plus que jamais, constitue un des leviers du dynamisme local et du rayonnement de notre ville. Souligner également l'engagement financier de la commune auprès des publics fragilisés par le soutien à l'aide sociale ainsi que les efforts financiers menés envers notre jeunesse, et ce dès le plus jeune âge.
Au nom du groupe majoritaire, je souhaite, nous souhaitons ici réaffirmer notre volonté d'accompagner les projets municipaux et les orientations en matière d'habitat et de logement, de sécurité, de citoyenneté et de la démocratie participative, de la vie sportive et culturelle, des politiques de solidarité, des nombreux travaux et projets pour lesquels Notre Maire a été réélu.
De nombreux projets, en effet, nous attendent, une ambition partagée pour le développement de notre cadre de vie, du quotidien de ses habitants.
Ensemble, forts de notre expérience, forts de notre collectif, forts de nos convictions, en dépit du contexte sanitaire et international défavorables,
Nous demeurons pleinement engagés et nous saurons proposer aux Harnésiens et aux Harnésiennes un projet citoyen, durable, dynamique, solidaire, privilégiant l'intérêt collectif et offrant à nos enfants un avenir meilleur !
Je vous remercie !

Monsieur le Président : Et bien moi aussi, je vous remercie. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de prendre acte que ce débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.
Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? 4 abstentions, donc ce débat n'aurait pas eu lieu me semble-t-il. Mais chacun prend ce qu'il veut.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART, François ROZBROJ et André DEDOURGES) DELIBERE et CONSTATE VOTE que le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire a eu lieu.

2. SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Président : Ensuite, je passe au point 2, qui est une subvention au Centre communal d'action sociale. Et la parole est à Dominique, qui parlera encore une nouvelle fois beaucoup ce soir. Avant de te donner la parole, je voudrais remercier aussi, comme vous avez pu le faire. Je parle d'Alexandre, je parle de chacun d'entre vous, ceux qui ont pris la parole, remercier les services. Remercier les services, parce que ce n'est pas facile de faire un rapport d'orientations budgétaires. Ce n'est vraiment pas facile. Et je trouve, et ça a été noté par certains d'entre vous, que ce rapport est véritablement très étoffé. Je crois que l'on pourrait comparer par exemple avec d'autres villes. Ce n'est pas facile. Chacun progresse dans les différentes villes, mais en tout cas, vous, vous avez très largement progressé.
Merci Alexandre, merci les services et merci quelqu'un qui est un peu dans l'ombre aujourd'hui, qui est aux finances. Je veux parler de notre ami Dominique MOREL. Et quand je parle de finances, je parle aussi du DGS et du personnel qui est tout autour pour réaliser de tels projets. Merci, et à toi Dominique.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. En effet, proposer le versement d'une première partie de subvention annuelle au CCAS, 300 k€, correspondant à 36 % du montant versé en 2021.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Eh bien à l'unanimité, merci.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE de procéder au versement d'une première partie de la subvention annuelle attribuée au CCAS par la commune, à hauteur de 300.000 € représentant
36 % du montant global de la subvention versée en 2021.

3. SUBVENTION A L'OCCE 62 ECOLE PRIM. HENRI BARBUSSE – RALLYE MATHEMATIQUES

Monsieur le Président : Eh bien maintenant, nous allons avoir plusieurs subventions : subvention à l'OCCE : 62 écoles primaires Henri-Barbusse. Et dès qu'on parle école, c'est Valérie PUSZKAREK qui s'en charge.

Valérie PUSZKAREK : Merci Monsieur le Président. Dans le cadre de la liaison CM2-6ème, un rallye mathématiques est organisé avec les enseignants des CM2 et ceux de 6ème du collège de Harnes. En général, il se passe au mois d'avril. C'est une chose qui se passe tous les ans. Sauf que là, avec le contexte sanitaire, ça fait deux ans que ça n'a pas eu lieu. On espère qu'il reprendra cette année. Et il est proposé de verser une subvention à projet afin de prendre en charge les frais de repas pour les CM2, qui déjeunent, justement à l'occasion de cette journée, au niveau du collège. Le prix d'un repas est de 3,38 € et il est proposé d'accorder cette subvention à l'OCCE, école primaire Henri-Barbusse, qui accepte de porter l'action. Calculée sur le nombre de repas servis et sur présentation de la facture émise par le collège.

Monsieur le Président : Je pense qu'il n'y aura pas beaucoup de remarques et que tout le monde ira dans le même sens. Je ne vais quand même le demander. Y-a-t-il des contres ? Des abstentions ? Et donc à l'unanimité.

Dans le cadre la liaison CM2/6ème, un rallye mathématiques sera organisé par les enseignants de CM2 des écoles élémentaires et les enseignants de 6ème du collège V. Hugo de Harnes, courant avril 2022.
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention à projets afin de prendre en charge les frais de repas des 160 CM2 qui déjeuneront à cette occasion, au collège V. Hugo.
Le prix d'un repas étant de 3.38 € par élève, le montant de la subvention s'élèverait donc à 540,80 €.
L'OCCE 62 Ecole Prim. Henri Barbusse accepte de porter cette action.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCORDE, à l'OCCE 62 Ecole Prim. Henri Barbusse, une subvention calculée sur le nombre de repas servi à raison de 3,38 € le repas pour un nombre maximal de 160 enfants et sur présentation de la facture émise par le Collège Victor Hugo.

4. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CONVENTION « DEVELOPPEMENT SEJOURS ENFANTS »

Monsieur le Président : Le point suivant est encore un point que Valérie va développer avec la Caisse d'allocations familiales. Une convention de développement pour des séjours enfants, qui est une aussi régulière.

Valérie PUSZKAREK : C'est ça. C'est une convention qu'on passe tous les ans. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer avec la CAF la convention Développement séjours enfants pour les années 2022 et 23. En fait ce sont les 30 places subventionnées dans le cadre de la colonie que l'on organise au mois de juillet.

Monsieur le Président : Je pense qu'il n'y aura pas d'abstentions ? De contres ? Donc à l'unanimité une nouvelle fois.

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais propose le renouvellement de la convention « Développement séjours enfants » pour les années 2022 et 2023 pour un nombre de 30 places subventionnées.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras la convention « développement séjours enfants », ses annexes et toutes pièces s'y rapportant (fiche projet, avenant, etc…) pour les années 2022 et 2023.

5. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CONVENTION DE PARTENARIAT – SEJOURS ENFANTS ET ADOLESCENTS

Monsieur le Président : Caisse d'allocations familiales, convention de partenariat, cette fois.

Valérie PUSZKAREK : Là, c'est une nouvelle convention qui a pour objet de régir les relations entre la CAF et le gestionnaire de séjour, donc nous. Et la signature de cette convention doit permettre au gestionnaire d'accéder au site VACAF pour consulter les droits de la famille allocataire, de saisir les réservations des enfants et facturer les aides par enfant et par séjour. Donc il est proposé au conseil municipal de signer avec la CAF la convention de partenariat.

Monsieur le Président : Si vous avez des questions, je vous en prie. S'il n'y en a pas. Y-a-t-il des contres ? Des abstentions ? À l'unanimité, une nouvelle fois.

La branche Famille de la Sécurité sociale poursuit son investissement pour favoriser les départs effectifs en vacances en s'appuyant en particulier sur la Mission nationale VACAF, pour la gestion mutualisée des fonds d'aides aux vacances des Caf.

Le départ en vacances constitue un soutien à la parentalité et un facteur d'inclusion sociale des enfants et des adolescents en leur permettant de quitter leur environnement quotidien et de favoriser la mixité sociale. Ces départs contribuent à une meilleure égalité des chances par la découverte d'autres régions et l'ouverture à des réalités différentes du quartier d'origine.

La présente convention a pour objet de régir les relations entre la Caf et le gestionnaire de séjours d'accueil avec hébergement, organisés pendant les vacances scolaires dans le cadre de l'aide aux vacances enfants (AVE).

L'aide aux vacances enfants (AVE) est versée aux organisateurs de séjours enfants dont le siège social se situe en France.

La signature de cette convention doit permettre au gestionnaire des séjours vacances enfants d'avoir accès au site VACAF pour :

- Consulter les droits de la famille allocataire,
- Saisir les réservations des enfants bénéficiaires,

- Facturer les aides par enfants et par séjour.

Cet accès doit permettre l'accompagnement des familles dans leurs démarches de prise en charge et faciliter la transmission des éléments auprès de la CAF.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais la convention de partenariat – Séjours Enfants et Adolescents – Aide aux vacances Enfants (AVE).

6. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - FONDS PUBLIC ET TERRITOIRES – PROJET PUY DU FOU 2022

Monsieur le Président : Le point 6, c'est toujours pour Valérie PUSZKAREK. Avec la Caisse d'allocations familiales pour le projet Puy du Fou.

Valérie PUSZKAREK : Oui, effectivement. Le service Jeunesse souhaite répondre à l'appel à projets Fonds Publics et Territoires. Ci-dessous, on a la présentation du projet Puy du Fou. Et il est proposé au conseil municipal de valider le projet Puy du Fou et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter, auprès des partenaires, l'obtention de différentes subventions.

Monsieur le Président : Questions ? Je vous en prie.

Véronique DENDRAEL : Bonsoir. Nous tenions à vous remercier de nous avoir fait parvenir le budget prévisionnel de ce projet, comme il avait été demandé en commission. J'ai pu voir que la participation annoncée était de 55 €, ce qui est quand même une somme conséquente pour les familles, je trouve. Et vous aviez dit, lors de la commission, que la mairie pourrait prendre en charge éventuellement le reste à charge si les jeunes ne récoltaient pas la somme nécessaire de leurs actions. Or, sur le document que vous nous avez fourni, je cite : « Si nous dépassons l'objectif financier des autofinancements, la part des familles diminue, mais si nous n'atteignons pas l'objectif, la part des familles augmente. ». Rappelons que les jeunes s'investissent sur neuf actions d'autofinancement. Il faut les encourager dans leurs démarches et leur apporter notre soutien. Nous ne pourrons voter favorablement cette délibération que si l'accès de tous ces jeunes est garanti et avoir la certitude qu'aucun d'entre eux ne sera laissé sur le côté pour une question financière. Nous demandons donc que le plafond de la part famille soit fixé et qu'une aide ponctuelle aux familles dans le besoin soit actée. Merci.

Valérie PUSZKAREK : Effectivement, pour l'instant, la part des familles est à 55 €, mais à ce jour, ils doivent faire un bilan aux alentours de 1 700 €. Et aujourd'hui, avec les actions qu'ils ont menées, on est à peu près à 900 €. Je pense qu'ils sont bien partis. D'autant qu'il reste les lavages auto, puis le salon « Des racines et des Hommes » où ils vont aussi œuvrer, je dirais. Donc non, on ne laissera pas d'enfants sur le côté. C'est sûr.

Monsieur le Président : En tout cas, ça ne s'est jamais passé, que je sache. Jamais. Et là, vous savez qu'on les aide un peu différemment. Regardez par exemple sur « Des racines et des Hommes ». Ils seront présents et très largement présents. Et là, ils n'ont pas encore réussi à faire de lavage de voitures, tout ça. Ce n'est pas une belle période, mais j'espère que le printemps arrivera de nouveau très prochainement et qu'ils pourront renouveler cette opération plusieurs fois avant leur départ, bien entendu. Voilà. Je vous propose néanmoins de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions, des contres ? Je savais bien que c'était à l'unanimité aussi.

La Caisse d'Allocation Familiales du Pas de Calais renouvelle l'appel à projet Fonds Public et Territoires.
L'appel à projet Fonds Publics Territoires a pour vocation de contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales.
Le service jeunesse souhaite répondre à cet appel à projet FPT en s'inscrivant sur l'axe 3 - Engagement et participation des enfants et des jeunes - volet 2 – Soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes.
Il est proposé de présenter le projet suivant : **Puy du Fou Juin 2022**

I – PRESENTATION DU PROJET :
Nous souhaitons mettre en place un projet à long terme sur une période de 6 mois. Ce projet concerne les jeunes du CAJ, il sera basé sur le volontariat de chacun, avec pour objectif final de partir 1 week-end au parc d'attraction du Puy du Fou.

II - MISE EN PLACE DU PROJET ET ETAPES :
- Constitution du groupe / présentation du projet / prise en compte des données financières,
- Conception du budget (dépenses et recettes),
- Construction d'un calendrier d'auto financement,
- Mise en place des actions d'auto financements jusqu'au terme du projet,
- En parallèle des actions d'auto financements, préparation du séjour (lieux d'hébergement en camping ou autre / préparation de la vie quotidienne / réservation du parc / moyen de déplacement du groupe et itinéraire),Rencontres régulières avec le groupe et transmission aux familles des informations sur les recettes des autos financements,
- Travail sur le groupe pour conserver du dynamisme et de la motivation (tirer le groupe sur 6 mois).

III - AUTOFINANCEMENTS ET REPARTITION DES DEPENSES :
- Propositions d'auto financements : Multiples lavage de voitures (essentiellement au printemps) / Participation au Marché de St Nicolas (stand alimentation rapide) / Ventes de croissants et de petits pains / Participation à la manifestation des Racines et des Hommes (stand alimentation rapide).
Il nous faut trouver un fonctionnement avec un investissement minimal.

- Répartition des dépenses : Après avoir établi un budget général, la prise en charge des dépenses sera répartie de la façon suivante :
  - Les recettes des autofinancements,
  - La participation financière des familles,
  - Les éventuelles subventions (CAF /fonds publics et territoire et le Département),
  - Une participation communale à travers la mise à disposition du personnel et des véhicules (2 animateurs et 2 véhicules 9 places).

IV - PUBLIC :
Le groupe sera constitué de 12 Jeunes du CAJ Permanent âgé de 12 à 17 ans. Ils seront encadrés par 2 animateurs.
Les conditions de participation au projet sont les suivantes :
1 - être inscrit au CAJ Permanent,
2 – être présent aux actions d'auto financements et aux différentes rencontres,
3 – s'acquitter de la participation financière (la participation financière des familles sera définie après déduction des recettes des actions d'autofinancements).

V - PERIODE PREVISIONNELLE :

- Dates du projet : Décembre 2021 à fin mai 2022 soit 6 mois.
- Date prévisionnelle du séjour : le week-end du 4 et 5 juin 2022.

VI - ELEMENTS BUDGETAIRE :
Les éléments à prendre en compte pour établir le budget prévisionnel sont :
- Le carburant et les péages,
- L'hébergement pour 1 nuit,
- L'alimentation (soit 2 repas chaud, 1 pique-nique et 1 petit déjeuner par personne),
- Les entrées au Puy du Fou,
- Sécurité.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :
- De valider le projet « Puy du Fou – Juin 2022 »
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter, auprès de nos partenaires (CAF, Région, Département, Etat…) et de tout autre organisme, l'obtention de subventions

7. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DETECTION, LA GEOLOCALISATION ET LE GEOREFERENCEMENT DES OUVRAGES ET DES RESEAUX

Monsieur le Président : Le point suivant est la constitution d'un groupement de commandes, et cela pour la détection et la géolocalisation. Dominique, je t'en prie.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Il s'agit, par cette délibération, d'adhérer au groupement de commandes pour le géoréférencement des réseaux pour la ville de Harnes. Ça concerne les réseaux d'éclairage public. Il est proposé, par l'article 1, la création d'un groupement de commandes ; article 2, de prendre acte de la constitution du groupement de commandes ; article 3, d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

Monsieur le Président : Tu peux préciser que c'est d'ailleurs une obligation légale. Maintenant, vaut mieux le faire, cette obligation légale, en commun.

Dominique MOREL : C'est en effet une obligation légale depuis 2019.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Eh bien à l'unanimité.

Vu :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1414-3,
Vu l'ordonnance n° 2108-1074 du 26 novembre 2018 portant sur la partie législative du code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 et suivants,
Vu le décret n° 2018-075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,
Vu la délibération de la commune de HARNES en date du 15 septembre 2016 adoptant le schéma de mutualisation,

Considérant :
- que la mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation entre les 36 communes adhérentes et la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN,

- que compte tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et les communes volontaires, il a été proposé la création d'un groupement de commandes portant sur la détection, la géolocalisation et le géoréférencement des ouvrages et des réseaux,
- que le groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN , sera chargé de procéder, dans le respect du Code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public ;que la commission d'appel d'offres du coordonnateur sera compétente dans le cadre de la passation du marché public, en application de l'article L 1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- qu'après notification du marché public, chaque membre du groupement de commandes aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne ;
- qu'il convient de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes, dans le cadre d'une convention constitutive.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

Article 1 : **DECIDE** de la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et les communes volontaires, pour la détection, la géolocalisation et le géoréférencement des ouvrages et des réseaux.

Article 2 : **PREND ACTE** de la convention constitutive du groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN, qui désigne la commission d'appel d'offres du coordonnateur comme celle du groupement pour les missions définies par la convention.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention constitutive.

8. ADHESION AU SERVICE COMMUN DE LA TRANSITION DURABLE ET D'AIDE AUX COMMUNES

Monsieur le Président : Adhésion au service commun de transition durable et d'aide aux communes. Corinne TATE.

Corinne TATE : Merci Monsieur le Président. La Communauté d'agglomération s'est engagée depuis deux ans dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public. Il y a une création d'un service commun de la transition durable et d'aide aux communes. L'adhésion sera constituée d'une part forfaitaire de 2 138 € et d'une part variable au nombre d'habitants, d'un montant de 0,21 centime par an et par habitant, pour une durée de trois ans. Pour information, la municipalité a engagé un audit bâtimentaire sur l'ancien mandat, qui est toujours en continuation jusqu'à maintenant, pour étaler les travaux et obtenir une baisse du coût au niveau du budget. Et l'État souhaite aussi avoir 40 % d'économies de fluides en 2030. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention d'adhésion au Service commun de la transition durable et d'aide aux communes. Merci.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Eh bien à l'unanimité. Merci.

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) est engagée depuis deux ans dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les missions du service commun de la transition durable et d'aides aux communes proposent **2 accompagnements** distincts et spécifiques :

Service Commun de la transition durable et d'aide aux communes Convention Cadre Adhésion Forfaitaire **Part fixe** : 2 138€/an **Part Variable** : 0,21€/an/hab	**Assistance et ingénierie pour la Transition Durable et d'aide aux communes** Trajectoire/Stratégie énergétique Recherche de Financement Conseil aux communes Outils mutualisés **Assistance et ingenierie complementaire et specifique à la réalisation d'un projet*** Conduite de projet, Mandat de maitrise d'ouvrage, Assistance à Maitrise d'ouvrage ***Convention spécifique/ Modalité financière à définir selon méthode de calcul**

Le coût d'adhésion annuelle à l'offre de base du service commun pour la commune sera constitué d'une part forfaitaire de 2138 € et d'une part variable liée au nombre d'habitants de 0.21€/an/hab pour une durée de 3 ans.

SERVICE COMMUN « ASSISTANCE ET INGENIERIE POUR LA TRANSITION DURABLE ET D'AIDE AUX COMMUNES »

L'adhésion au service commun permets aux communes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé au quotidien sur les thématiques de l'énergie mais également sur des projets urbains et architecturaux.
Il permet de mutualiser les moyens, de partager les compétences pour améliorer l'organisation générale et l'efficacité des communes sur leurs projets urbains et sur l'orientation énergétique de leur patrimoine tout en maîtrisant les coûts d'investissement.

L'accompagnement à titre de conseil pourra bénéficier de l'ensemble des moyens regroupés au sein de la Direction Aménagement, Grands Projets et Maitrise d'Ouvrage ainsi que des services supports de la CALL (juridique, financier en particulier).

Les missions portées par la CALL ne peuvent sortir du périmètre défini au titre de l'adhésion forfaitaire au service commun indiqué ci-après.

- ***Conseil et assistance pour la définition des projets urbains et architecturaux***

Participer à l'organisation générale (Mobilisation des acteurs, élus, services, ingénieries, acteurs économiques, …)
Conseil à l'élaboration de stratégies, Diagnostic et coopération technique, d'aide à la décision …

Conseil et assistance à la Recherche de financement

En amont du montage, de la gestion et du suivi des dossiers de demandes de subvention, relevant spécifiquement des communes, l'accompagnement de la CALL comprend :

Veille et relais d'information sur les appels à projets, programmes, contractualisations et autres dispositifs (Europe, Etat, Région, Département …) dédiés aux projets de réhabilitation énergétique patrimoniale. Assistance : o Aux démarches et procédures : information sur les circuits et les calendriers
d'instruction, mise en relation avec les référents des cofinanceurs.

- A l'élaboration des plans de financement prévisionnels, préalablement et sous réserve des « tours de table financiers » entre communes et cofinanceurs

- ***Transition Energétique : Trajectoire & Stratégie énergétique***

Dans un contexte climat alarmant et d'augmentation constante du coût des énergies, les objectifs de cette stratégie sont :

- D'impliquer les communes volontaires vers la sobriété énergétique au travers de leurs élus et techniciens ;
- D'être en accord avec les engagements du territoire et permettre d'atteindre l'excellence énergétique ;
- De mutualiser les moyens techniques et financiers pour les communes de la CALL ayant des problématiques énergétiques équivalentes, facilitant le passage aux travaux ;
- De répondre aux objectifs règlementaires (« *Décret éco énergie tertiaire* ») de réduction des consommations énergétiques finales du patrimoine public (audits, études, travaux) ;
- De permettre une montée en compétence des artisans de la filière bâtiment sur l'écorénovation et les techniques d'économies d'énergies.

L'année 2021 a été consacrée à la réalisation de l'état des lieux énergétique communal et intercommunal permettant de hiérarchiser le patrimoine public à réhabiliter prioritairement en fonction des consommations énergétiques constatées (bâtiments et éclairage public).

L'exercice de prospective énergétique et financière établit en partenariat avec la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE62) a permis de rendre compte de la part importante des consommations communales et de l'importance d'agir rapidement.

Les missions du service commun « Assistance et Ingénierie pour la transition Durable » sont :

- Réaliser un bilan énergétique détaillé sur les trois dernières années de consommation du patrimoine intercommunal (bâtiment, éclairage public et

éventuellement les véhicules). Ce bilan fera l'objet d'une visite préalable sur les sites, d'un rapport et d'un rendu en bureau ou conseil municipal.

- Apporter une assistance à la définition d'une stratégie énergétique (schéma directeur de rénovation du patrimoine communal) et la définition d'un plan pluriannuel de réduction des consommations énergétiques.
- Accompagner techniquement la commune dans tout le process de la rénovation énergétique
- Apporter une assistance à la commune sur les sources de financement des actions et travaux de rénovation énergétiques.
- La mise en place d'outils mutualisés. (Ingénierie, numérique, techniques, financiers…)
- Réaliser des actions dites de « premier niveau » adaptées au contexte Communal (contrat fourniture énergie, corrections dérives, suivi travaux énergétique, sensibilisation énergie, pré diagnostic, accompagnent sur audit, …)

SERVICE COMMUN « ASSISTANCE ET INGENIERIE » COMPLEMENTAIRE ET SPECIFIQUE A LA REALISATION D'UN PROJET

Une solution complémentaire (assistance et ingénierie) est proposée aux communes adhérentes dans le cadre de la réalisation d'un projet tel que :

- La Rénovation énergétique lourde du patrimoine public (RT, BBC Reno, BEPOS, PASSIF)
- Programme vertueux de construction, d'équipement et d'aménagement urbain, d'espace Public
- Réhabilitation ou construction sous Contrat de performance (MGP, MGPE, MPPE)

Cet accompagnement est proposé, moyennant le versement d'une participation financière complémentaire à l'adhésion forfaitaire au service commun. La participation est calculée sur la base d'un Equivalent Temps Plein (ETP), par opération et variable selon l'ampleur, la nature et la complexité du projet.

Dans ce cadre des délibérations d'applications spécifiques à la mission devront être prises pour mettre en place une convention complémentaire présentant les modalités techniques et financières du service commun et pourrait ainsi être signée entre les deux parties suite à l'accord du conseil municipal.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- De délibérer sur l'engagement de la commune au service commun de la transition durable et d'aides aux communes. Le service commun est implanté au siège de la CALL avec une mise à disposition des moyens humains auprès des communes adhérentes au service.
- D'adhérer au service commun de la transition durable et d'aides aux communes pour une durée de trois ans à compter de la signature de la convention ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant légal à signer la convention cadre « Service Commun de la transition durable et d'aide aux communes » avec la CALL pour la mise en œuvre du service sur la commune ;

9. TRANSFERTS DES CONTRATS ORANGE SA VERS TOTEM France SAS

Monsieur le Président : Un point aussi de transfert des contrats Orange vers Totem. Et cela, Dominique MOREL.

Dominique MOREL : Tout à fait, Monsieur le Président. Il s'agit, suite à un courrier du 7 décembre, du transfert des contrats Orange SA vers Totem SAS dans le cadre de la convention d'occupation du domaine public, de prendre acte de ce transfert et d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document.

Monsieur le Président : Pas de remarques ? Abstentions ? Contres ? Eh bien à l'unanimité.

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération :

- du 2 mars 2017, il a été accepté le renouvellement des conventions d'occupation du domaine communal accordées à ORANGE pour les sites situés à Harnes parcelle AK 357 – Complexe sportif Mimoun et parcelle AW 23 – Stade Raymond Berr pour une durée de 12 ans à compter respectivement du 25 avril 2017 et 7 juin 2017.
- Du 16 novembre 2017 et 3 avril 2021 (avenant 1), il a été accepté la signature de la convention d'occupation du domaine public avec ORANGE d'une durée de 12 ans pour le site situé à Harnes parcelle AC 179 – Route de Fouquières.

Par courrier du 2 décembre 2021 réceptionné le 7 décembre 2021, TOTEM France SAS nous informe du transfert des contrats ci-dessus énumérés, de ORANGE SA vers TOTEM France SAS avec prise d'effet au 1er novembre 2021.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- DE PRENDRE acte du transfert de ces contrats d'ORANGE SA à TOTEM France SAS dont le siège social est situé 132 avenue de Stalingrad – 94800 Villejuif,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents s'y rapportant.

10. CONVENTION CHEQUE DE SERVICE

Monsieur le Président : Convention Chèques vacances. Bon, vous avez compris que c'est le chèque vacances que nous offrons chaque année aux femmes pour la Journée internationale des droits de la femme. Ce n'est pas la Journée de la femme, c'est la Journée des droits de la femme. Voilà, et il est proposé de renouveler l'action que nous avons dans les années précédentes, avec l'opération Chèques de service. Le montant est précisé en termes de services et de frais de livraison. Y-a-t-il des remarques ? Je vous en prie.

Véronique DENDRAEL : Monsieur le Président, permettez-nous une intervention à deux voix sur cette délibération. Tout d'abord moi, sur des aspects en lien avec les droits des femmes, et ensuite mon collègue, Jean-Marie FONTAINE, sur une explication de vote. Je souhaiterais revenir sur l'intitulé de votre délibération à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme. Trop de personnes baptisent encore cette journée par la dénomination « Journée de la femme ». Pourtant, associations féministes et institutions internationales tiennent à ce que la dénomination « Journée internationale des droits des femmes » soit utilisée. Plus rapide, la dénomination Journée de la femme est utilisée par beaucoup de personnes pour évoquer la date du 8 mars. Pourtant, l'ONU intitule bien cette journée « Journée internationale des droits des femmes ». Ce passage au pluriel peut paraître insignifiant, mais pour le Haut Conseil de l'égalité entre les

hommes et les femmes, c'est une distinction essentielle. Il est important de dissocier la femme, le fantasme qui correspond à des images stéréotypées et réductrices, et les femmes, qui sont des personnes réelles, aux identités plurielles et représentatives d'un groupe hétérogène.
Ainsi, le 8 mars est en réalité dédié à la diversité des femmes. Elles se distinguent toutes les unes des autres par leur couleur de peau, leur religion, leur métier, leur personnalité, etc. La femme, elle, est une représentation mentale produite par la société, explique le HCE. L'expression suggère que toutes les femmes partagent nécessairement des qualités propres à leur sexe : douceur, dévouement, charme, maternité, etc. Proposée pour la première fois en 1910 par Clara Zetkin lors de la Conférence internationale des femmes socialistes, celle-ci a été officialisée en 77 par l'ONU, puis en 82 en France. Pour le HCE, cette tradition militante ne doit pas être oubliée. Elle est l'occasion de réaffirmer de la lutte pour les droits des femmes dans le monde entier et rend hommage à leur combat en faveur de la reconnaissance sociale et politique des femmes et non comme une fête de la Saint-Valentin, la fête des mères, la fête des secrétaires, etc. Utiliser la terminologie « Journée des droits des femmes », c'est alors dépasser la représentation de la femme et des stéréotypes qu'on peut lui raccrocher.
Merci pour votre écoute. Je laisse le soin à mon collègue Jean-Marie FONTAINE d'apporter une explication de vote.

Monsieur le Président : Non, mais je vais d'abord vous répondre à vous. Effectivement, vous avez remarqué que j'ai largement insisté sur le fait de la Journée internationale ; et je l'ai dit deux fois ; des droits de la femme. Maintenant, si dans la mesure ou vous préférez des femmes, ça peut être discuté et expliqué comme vous venez de le faire, je le partage totalement. Par contre, je dois vous dire que ce style de discours, je l'entends déjà depuis un long moment, puisque ça fait 14 ans, comme on me l'a dit tout à l'heure, et que lors de cette journée festive que nous vivons avec ces femmes, le soir, ici, à cette réception, on en est très satisfait. Et ce discours, ils l'ont déjà entendu par toutes les personnes qui le présentent, qui font cette réception le soir. Voilà, c'est ce que je voulais dire, mais je partage ce que vous avez dit. Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Monsieur le Président, mes chers collègues, si Emmanuel Macron avait affirmé en 2017 que son quinquennat serait celui de la cause des femmes, les associations féministes ont été déçues par le manque d'engagement pris par le président. Les droits des femmes continuent d'être bafoués dans notre pays. Ils sont même remis en cause par certains candidats à l'élection présidentielle. Certains se posant même en contre féministes, certains étant même accusés de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle. Jamais la société ne s'est autant alarmée des féminicides. Et pourtant, nous continuons de compter les mortes. Si la société s'est aussi saisie de la question des violences sexuelles, il n'y a jamais eu aussi peu de condamnations judiciaires. Il faut enfin mettre fin aux violences conjugales en formant les professionnels pouvant être en contact avec les femmes victimes de violences, en triplant les places d'hébergement spécialisées et en augmentant le financement des associations. Il faut constitutionnaliser le droit à l'IVG et rendre effectif l'accès à ce droit pour toutes les femmes sur le territoire français. Il faut supprimer la double clause de conscience des praticiens, leur permettant de refuser de pratiquer un avortement, et également revaloriser cet acte médical.
Quant à l'égalité salariale, à part peut-être dans la fonction publique, où les grilles indiciaires sont les mêmes, mais où l'accès aux postes à responsabilité reste cependant plus favorable aux hommes, nous en sommes encore bien loin.
Pour autant, et pour revenir au sujet de cette délibération, nous vous invitons, Monsieur le Président, à vous saisir du sujet pour en faire une grande cause également à Harnes. Parler du droit des femmes au personnel territorial féminin, c'est bien, mais est-ce suffisant ? Ne faut-il pas aborder le sujet également avec le personnel territorial masculin ? Ne faut-il pas également élargir le débat à l'ensemble de la population de notre ville ? Ne faut-il pas créer des actions de sensibilisation et de réflexion, mettre en place des lieux d'échanges et de débats dans nos quartiers ? Lutter pour les droits des femmes, c'est lutter contre les inégalités. Nous avons déjà eu l'occasion

de le dire. Ne s'agit-il pas ici, avec cette délibération, de créer une nouvelle inégalité, cette fois en faveur des femmes et au détriment des hommes ?
Si accorder un chèque cadeau au personnel territorial féminin peut être l'occasion de rassembler ce personnel en la salle des fêtes, ce qui est une très bonne chose, et d'évoquer avec lui le sujet des droits des femmes, ce qui est une très bonne chose, pourquoi en exclure les hommes, qui en sont directement concernés ? Car n'oublions pas, chers collègues, que les droits des femmes sont bafoués par les hommes. De fait, pour toutes ces considérations, et en particulier sur l'argument que nous ne pouvons pas lutter contre les inégalités en en créant de nouvelles, nous demandons encore une fois cette année l'extension de ce dispositif, qui n'a qu'une portée symbolique, reconnaissons-le, à l'ensemble du personnel territorial féminin et masculin. Ce qui permettra de rassembler dans la salle des fêtes des hommes et des femmes.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour votre déclaration. Bien entendu, il y a beaucoup de choses que je peux partager. En tout cas, à ce jour, je peux vous dire que c'était très largement apprécié par les femmes de notre communauté, sachez-le, et que quelques fois, elles aimeraient bien... Je ne pourrais pas vous dire les demandes qui me sont faites, qui sont quelquefois bien éloignées de ce que vous venez de me dire. Maintenant, ce que j'aurais d'autre à vous dire aussi, c'est qu'il y a des moments où nous réunissons hommes, femmes et voire même enfants. Et j'aimerais qu'il y ait de plus en plus de monde. Ce n'est pas la réalité. Par contre, le travail, en tout cas, contre la discrimination, et bien c'est un travail de tous les jours, de tous les jours et qui est aussi réalisé au sein de notre commune. Posez des questions dans le personnel de mairie, dans le personnel des services techniques. Il y en a aussi, des femmes. Et vous aurez, je pense, une réponse qui sera un peu différente. Voilà ce que je voulais vous répondre. Mais néanmoins, ça n'empêche pas qu'il peut y avoir, dans cette action, d'autres façons de faire.
Nous sommes à l'écoute. Mais à ce jour, je peux vous dire qu'elles sont assez satisfaites. Mais on peut toujours en discuter, je suis d'accord avec vous. Voilà, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des contres ? Des abstentions ? Deux abstentions. Le reste sera positif. Je vous remercie.

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, un chèque de services d'une valeur de 15 € est offert à chaque membre féminin du personnel communal.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, par 29 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Jean-Marie FONTAINE et Véronique DENDRAEL) DECIDE :

- De renouveler cette action pour l'année 2022, renouvelable annuellement à partir du 1er janvier n+1 par tacite reconduction sans que sa durée maximale ne puisse excéder 3 ans. Les conditions pour l'année 2022 sont les suivantes :
  - Prestation de services : 3,71 % HT du montant total de la commande
  - Frais de livraison : 12,08 € HT
- D'offrir à chaque membre du personnel féminin de la collectivité un « chèque de services » d'une valeur de 15 € à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer avec UP, Société Coopérative et Participative à Capital Variable de Gennevilliers la convention relative à la fourniture de « Chèques de services »

11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Président : Nous allons passer au tableau des emplois. Il y a toute une modification qui a été réalisée. Il n'y a pas de créations de postes. Il y a par exemple, par contre, aux adjoints administratifs, il y a 11 postes pourvus au tableau et il y en a 12 aujourd'hui, car il y a eu une

nomination. Quelqu'un qui est passé stagiaire. Et quand je dis un poste, on va retrouver un moins, de l'autre côté, vous le savez bien. Par exemple, sur la ligne Adjoints administratifs non-titulaires : un équivalent temps plein, deux postes pourvus. Il y en aura plus qu'un, puisque l'autre est passé, bien entendu, dans les postes que je viens de vous citer, qui est un poste en stagiairisation.
D'autres points : les adjoints techniques. En termes d'adjoints techniques, 26 postes pourvus au dernier tableau, 30 aujourd'hui. 30 aujourd'hui, parce qu'il y a quatre agents qui sont passés stagiaires. On va retrouver ces quatre en moins un peu plus bas. En termes d'adjoints techniques, par exemple, nous avons un équivalent temps plein de 32,14 postes et au dernier tableau, 27,14. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu, 1, une phase de contrat et puis ces quatre personnes qui sont passées dans l'autre catégorie. Je sais, ce système est extraordinairement complexe. On ne voit jamais rien. C'est vraiment pénible, mais c'est ces tableaux-là qui sont à utiliser. Voilà ce que je peux vous dire. Et il y a un adjoint technique à temps complet, non complet. Il y avait 10 postes, nous passons à 9, parce qu'il y a une personne qui est partie en retraite. Voilà les modifications qu'il y a pu y avoir sur ces tableaux des effectifs. Mais encore une fois, je vous le dis, c'est toujours extrêmement compliqué. Je vous en prie. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Attendez, je regarde bien si je n'ai pas oublié. Convention Chèques, je l'ai fait. OK.
Y-a-t-il des contres ? Des abstentions ? À l'unanimité. Et bonne retraite à celui ou celle qui est parti.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, VALIDE le tableau des emplois ci-après :

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 03 mars 2022

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 03 mars 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TNC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TNC		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TC	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TNC	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
Directeur Général des Services	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
Directeur Général des Services Adjoint	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
Collaborateur de cabinet		0	0	0	1	1	0	0	0,75	0,75
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)										
ATTACHE HORS CLASSE	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ATTACHE	A	4	0	0	0	4	3	0	0	3
REDACTEUR PRIN. 1ERE CLASSE	B	4	0	0	0	4	3	0	0	3
REDACTEUR PRIN. 2EME CLASSE	B	2	0	0	0	2	1	0	0	1
REDACTEUR	B	7	0	0	0	7	5	0	0	5
ADJOINT ADM. PRIN. 1ERE CLASSE	C	9	0	0	0	9	9	0	0	9
ADJOINT ADM. PRIN. 2EME CLASSE	C	14	0	0	0	14	7	0	0	7
ADJOINT ADMINISTRATIF	**C**	**14**	**0**	**2**	**0**	**16**	**12**	**0**	**1**	**13**
TOTAL 1		**59**	**0**	**2**	**1**	**62**	**41**	**0**	**1,75**	**42,75**
TECHNIQUE (2)										
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
INGENIEUR	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CL	B	3	0	0	0	3	2	0	0	2
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CL	B	3	0	0	0	3	1	0	0	1
TECHNICIEN	B	2	0	1	0	3	0	0	0	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	5	0	0	0	5	4	0	0	4
AGENT DE MAITRISE	C	7	0	0	0	7	3	0	0	3
ADJT TECH PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	10	0	0	0	10	9	0	0	9
ADJT TECH PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	15	6	0	0	21	11	6	0	17
ADJOINT TECHNIQUE	**C**	**30**	**10**	**19**	**22**	**81**	**30**	**9**	**27,14**	**66,14**
TOTAL 2		**77**	**16**	**20**	**22**	**135**	**62**	**15**	**27,14**	**104,14**

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 03 mars 2022

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 03 mars 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TNC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TNC		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TC	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TNC	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
MEDICO-SOCIALE - SECTEUR SOCIAL (3)										
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE 1IERE CLASSE	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE 2IEME CLASSE	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	1	0	0	0	0	1	0	0	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF PRINCIPAL	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONITEUR EDUCATEUR	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 3		**2**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**	**0**	**0**	**0**
MEDICO-SOCIALE (4)										
ASTEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	8	0	0	0	8	6	0	0	6
TOTAL 4		**9**	**0**	**0**	**0**	**9**	**6**	**0**	**0**	**6**
MEDICO-TECHNIQUE (5)										
SPORTIVE (6)										
CONSEILLER DES APS	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
EDUCATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	3	0	0	0	3	2	0	0	2
EDUCATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	3	0	0	0	3	3	0	0	3
EDUCATEUR	B	2	0	2	0	4	0	0	2	2
OPERATEUR APS PRINCIPAL	C	1	0	0	0	1	1	0	0	1
OPERATEUR QUALIFIE	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 6		**10**	**0**	**2**	**0**	**12**	**6**	**0**	**2**	**8**

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 03 mars 2022

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 03 mars 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TNC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TNC		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TC	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TNC	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
CULTURELLE (7)										
BIBLIOTHECAIRE	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSIS. ENSEIG. ARTIST. PRIN. 1IERE CLASSE	B	1	1	0	0	2	1	1	0	2
ASSIS. ENSEIG. ARTIST. PRIN. 2IEME CLASSE	B	3	1	0	0	4	2	1	0	3
ASSIS. ENSEIG. ARTISTIQUE	B	1	0	0	7	8	0	0	4,08	4,08
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 2IEME CLASSE	B	3	0	1	0	4	2	0	0	2
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	1	0	1	0	2	0	0	1	1
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINC DE 1IERE CLASSE	C	2	0	0	0	2	1	0	0	1
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINC DE 2IEME CLASSE	C	3	0	0	0	3	2	0	0	2
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	3	0	1	1	5	2	0	1	3
TOTAL 7		**17**	**2**	**3**	**8**	**30**	**10**	**2**	**6,08**	**18,08**
ANIMATION (8)										
ANIMATEUR PRIN DE 1IERE CLASSE	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
ANIMATEUR PRIN DE 2IEME CLASSE	B	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ANIMATEUR	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1IERE CLASSE	C	1	0	0	0	0	0	0	0	0
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE	C	8	0	0	0	8	7	0	0	7
ADJOINT D'ANIMATION	C	3	1	1	13	18	3	0,68	6,34	10,02
TOTAL 8		**15**	**1**	**1**	**13**	**29**	**12**	**0,68**	**6,34**	**19,02**

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 03 mars 2022

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 03 mars 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TC	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TNC	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TC	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TNC	TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TC	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TNC	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	TOTAL
POLICE MUNICIPALE (9)										
CHEF DE SERV DE POLICE PRINC 1ERE CL	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
CHEF DE SERV DE POLICE PRINC 2EME CLA	B	1	0	0	0	1	0	0	0	**0**
CHEF SERVICE DE POLICE	B	1	0	0	0	1	0	0	0	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	3	0	0	0	3	2	0	0	2
GARDIEN-BRIGADIER	**C**	**7**	**0**	**0**	**0**	**7**	**4**	**0**	**0**	**4**
TOTAL 9		**13**	**0**	**0**	**0**	**13**	**7**	**0**	**0**	**7**
EMPLOIS NON CITES (10)										
Parcours Emploi Compétences (PEC)		0	0	0	14	14	0	0	5,38	5,38
Adultes Relais		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emploi d'Avenir		0	0	2	0	2	0	0	0	0
TOTAL 10		**0**	**0**	**2**	**14**	**16**	**0**	**0**	**5,38**	**5,38**
TOTAL GENERAL		**202**	**19**	**30**	**58**	**307**	**145**	**17,68**	**48,69**	**210,37**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 Mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

12. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / VOLET PREVOYANCE – MANDAT ET ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS

Monsieur le Président : Un autre point, la protection sociale dans le point 12, complémentaire. Vous savez bien que la collectivité de Harnes propose une offre de protection sociale complémentaire de prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie ou de décès. La complémentaire précédente nous a explosé en plein vol en termes d'augmentation, donc nous nous sommes retournés vers le centre de gestion, qui a mutualisé avec les communes telles que la nôtre, et qui nous ont fait une proposition qui était économique, bien sûr, qui nous semblait intéressante. Parce qu'elle a mutualisé les communes, bien entendu. Ce qui vous est proposé, c'est de d'adhérer à la participation tel que le tableau vous le propose juste en dessous. Il faut pour cela m'autoriser à signer d'adhérer, premièrement, de participer au financement des cotisations ; ça va de soi aussi ; de fixer le montant ; vous avez tout le tableau ; et de préciser que le montant de l'aide versée mensuellement restera plafonné au niveau de la cotisation, et m'autoriser à signer l'ensemble et d'inscrire bien entendu les crédits nécessaires au budget des différents exercices. Y-a-t-il des questions ? Nous avons tenté de faire pour le mieux. Merci au Centre de Gestion qui nous a négocié ces contrats. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Donc à l'unanimité. Mais encore une fois, je n'en doutais pas.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 alinéa 6,
Vu le décret n° 2011-1174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas retenant l'offre présentée par SOFAXIS –INTERIALE au titre de la convention de participation,
Vu l'avis du comité technique en date du 23 novembre 2021,

Considérant que la collectivité de HARNES souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité ;

Considérant que le Centre de Gestion du Pas de Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance

Considérant le caractère économiquement avantageux des taux pratiqués par le Centre de Gestion joint en annexe de la présente délibération

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

1°) d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais, à compter du 1er janvier 2022, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci.

2°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance

3°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2022 comme suit :

Composition	**Cat. 1** Jusque 1400 € /mois	**Cat. 2** De 1401 à 1700 €/mois	**Cat. 3** De 1701 à 2000€/mois	**Cat. 4** De 2001 à 2500€/mois	**Cat. 5** Au-delà de 2500€/mois
1 agent seul	17,50 €	9 €	3 €	1,75 €	1 €
1 agent avec 1 enfant	20 €	14 €	5,50 €	3,75 €	2 €
1 agent avec 2 enfants	22,50 €	19 €	8 €	6,25 €	3 €
1 agent avec 3 enfants et +	25 €	24 €	10,50 €	8,75 €	

4°) de préciser que le montant de l'aide versée mensuellement restera plafonné au niveau de la cotisation ; montant établi en référence au traitement brut à l'année n-1 divisé par 12 et sa composition familiale en particulier le nombre d'enfants à charge au sens du supplément familial de traitement.

5°) d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6°) de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

13. CESSION IMMEUBLE 7B-7C RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Président : Le rapporteur Dominique MOREL sur les cessions d'immeubles.

Dominique MOREL : Tout à fait, Monsieur le Président. Par délibération 2021-153 du 1er septembre 2021, il a été acté la vente des biens cadastrés AL630 et AL634, 7B et 7C, rue de l'Église, pour 70,2 k€, hors frais à charge de l'acquéreur. Dans le cadre des conformités des assainissements obligatoires, un diagnostic est demandé pour toute vente. Pour cette vente, un constat de non-conformité a été émis par Véolia. Le coût estimatif des travaux est d'environ 10 k€. Il est donc proposé d'accorder à l'acquéreur une réduction de prix de 15 % en lieu et place des 10 %, soit un montant de 66,3 k€. Monsieur BASLAM accepté cette proposition. Il est donc demandé au Conseil municipal d'abroger la délibération 2021-153, de fixer le prix à 66, 3 k€ hors frais, de charger maître Bonfils de la rédaction de l'acte, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie.

Anthony GARENAUX : Non, ce n'est pas une question, mais lors de ce vote, en septembre 2021, j'avais suggéré qu'à l'avenir on mette une impossibilité d'indivision de bâtiments. Je vois que ça n'a pas été fait, je vois que ça n'a pas été pris en compte, malgré ce qui est fait avec l'agglomération, notamment dans le cadre du permis de louer. Juste pour contester un petit peu, on s'abstiendra sur cette délibération. Rien à voir sur le projet de Monsieur BASLAM, mais on s'abstiendra, un petit peu pour protester, parce que quand on propose, on n'est pas écouté et quand on ne propose pas, on dit qu'on ne propose pas. Donc voilà.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote. Les abstentions ? Quatre. Comment ? Deux et pouvoir, pardon. Des contres ? Eh bien le reste est positif. Je vous remercie.

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération n° 2021-153 du 1er septembre 2021, elle a autorisé la cession des biens cadastrés section AL 630 et AL 634, situés pour le logement 7b-7c rue de l'Eglise et pour le garage rue de Mirecourt au prix de 70.200 € HT et hors frais à la charge de l'acquéreur (prix avant négociation 78.000 € HT soit une réduction de 10 %).
Par délibération du 16 juin 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a modifié son règlement du service public d'assainissement collectif dont notamment l'article 40.2 concernant le contrôle de conformité lors des mutations de propriété et précisant qu'avant la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation, d'un établissement industriel, commercial, artisanal, agricole, etc…, un contrôle technique des installations intérieures d'assainissement de l'immeuble est obligatoire.
Le diagnostic a été réalisé le 2 septembre 2021 et le compte-rendu du contrôle technique a été réceptionné le 22 septembre 2021. Un constat de non-conformité à été émis par VEOLIA.
Le devis du coût estimatif des travaux à entreprendre, réalisé par Monsieur BASLAM – futur acquéreur, s'élève à environ 10.000 €.
Monsieur BASLAM, qui n'avait pas envisagé la réalisation de tels travaux dans son enveloppe financière, a demandé la renégociation du prix de vente.
Il a été proposé à Monsieur BASLAM de lui accorder une réduction de 15 % sur le prix de cession de base de 78.000 € HT, ramenant ce prix à 66.300 € HT et hors frais divers restant à sa charge, et sous réserve de l'accord du Conseil municipal.
Monsieur BASLAM, par mail du 23 février 2022 a accepté la proposition de la commune.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART, François ROZBROJ et André DEDOURGES), DECIDE :

- D'abroger la délibération n° 2021-153 du 1er septembre 2022.
- De fixer le prix de cession à 66.300 € HT, hors frais divers (notaire, géomètre, etc…) incombant à l'acquéreur.
- D'autoriser la vente des biens cadastrés section AL 630 et AL 634, situé à Harnes rue de Mirecourt pour le garage et 7b-7c rue de l'Eglise pour l'habitation à Monsieur et Madame BASLAM Smahil, domiciliés à Harnes 55 Chemin de la 2ème Voie.
- De charger Maître Frédéric BONFILS, Notaire associé à Lens, de la rédaction de l'acte de vente,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents se rapportant à cette transaction

14. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC – FRITERIE DIDIER

Monsieur le Président : Le point suivant est une convention de mise à disposition du domaine public. Et cela pour la Friterie DIDIER. Oui, je vous informe, vous le connaissez tous, la Friterie DIDIER, qui en réalité est tenu par quelqu'un qui s'appelle Bruno ; et sa femme, c'est Christelle, je crois. Ils vont aller en retraite, et cela près de leur fille. Donc il est venu nous présenter son repreneur. Je t'en prie, Dominique.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Il est donc porté à connaissance que Monsieur HAMELIN Bruno, gérant de la Friterie DIDIER, a trouvé un repreneur. Toutefois, et suite à la convention signée le 15 avril 2011, celle-ci cesse de plein droit à cet arrêt d'activité. Le nouveau

propriétaire, Monsieur ROGER, demande à bénéficier d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 10 ans, période de son amortissement. Il est donc proposé à Monsieur ROGER une convention d'occupation du domaine public valant permis de stationnement pour 10 ans, d'appliquer le taux de redevance conformément à la délibération 2018-282, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint à signer ladite convention.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des remarques ? On va tous leur souhaiter, à Christelle et à Bruno, une bonne retraite. Mais ils ne sont pas encore partis, sachez-le. Ils seront encore sur Harnes un petit moment. Y-a-t-il des contres ? Des abstentions ? Eh bien à l'unanimité, je vous remercie.

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée que Monsieur HAMELIN Bruno, gérant de la SARL « Friterie Didier » va cesser son activité courant du 1er trimestre 2022. Monsieur HAMELIN nous a informés avoir trouvé un repreneur à son activité.
Toutefois, l'article 14 de la convention d'occupation du domaine public valant permis de stationnement, signée le 15.04.2011, précise que la convention sera résiliée de plein droit par l'occupant en cas de cessation par l'occupant pour quelque motif que ce soit de l'exercice de l'activité prévue de restauration rapide de friterie.

Monsieur ROGER Julien, repreneur de l'activité de restauration rapide actuellement dénommée « Friterie Didier » demande de bénéficier d'une convention d'occupation du domaine public valant permis de stationnement pour une durée égale à l'amortissement de son investissement financier, soit d'une durée de 10 ans.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- De consentir à Monsieur ROGER Julien, domicilié à HABARCQ – 9 rue de Gouve, repreneur de l'activité de restauration rapide de friterie installée sur la Grand'Place une convention d'occupation du domaine public valant permis de stationnement pour une durée de 10 ans à compter de son installation.
- D'appliquer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public voté par délibération du Conseil municipal. (Le montant actuellement en vigueur est de 225 € mensuel pour une ouverture toute la journée – délibération n° 2018-282 du 28 novembre 2018. Le montant de la redevance est revalorisable par délibération du Conseil municipal).D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer avec Monsieur ROGER Julien la convention d'occupation du domaine public valant permis de stationnement ainsi que tout document s'y rapportant.

15. MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Président : Mise à disposition d'un terrain communal. Dominique MOREL.

Dominique MOREL : En effet, Monsieur le Président, Monsieur GODIN sollicite la mise à disposition du terrain AD 416, appartenant à la Ville, pour y mettre des poneys. La commune s'est assurée de la conformité auprès des services d'hygiène sanitaire. Il est donc proposé d'accorder la mise à disposition gratuite ; la ville n'aura plus à y faire l'entretien ; et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Aadjoint délégué à signer ladite convention.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Je vous en prie.

Anthony GARENAUX : Alors, qu'on accorde un terrain enfin qu'on met à disposition un terrain pour une association à titre gratuit parce qu'elle y fait quelque chose, évidemment aucun problème. Mais pour un particulier, je trouve ça un peu limite. Je n'ai rien contre Monsieur

GODIN, mais au moins symboliquement. Je sais que peut-être le terrain sera entretenu, mais c'est quand même un particulier. Moi je trouve ça un peu limite. Donc par précaution, nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Sachez que c'est une convention d'occupation précaire, pour pouvoir le récupérer aussitôt, pour pouvoir avoir des projets. Voilà. Néanmoins, bien entendu, nous rendrons un service à une personne. Je ne le connais pas plus que ça et ça nous arrange grandement ; vous pouvez demander ça aux services techniques ; quant à l'entretien de ce terrain. Voilà, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des abstentions, il n'y en a pas ? Comment ? Ah, je vous prie de m'excuser. C'est une non-participation au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Eh bien, à l'unanimité et je pourrai annoncer cela à Monsieur GODIN. Ça me permettra de le rencontrer.

Monsieur GODIN, domicilié à Harnes 40, rue Charles Debarge, sollicite la mise à disposition du terrain communal cadastré section AD 416 afin d'y mettre ses poneys.
La Commune s'est assurée auprès des services d'hygiène et sanitaires que tout est conforme à la réglementation.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix POUR et 4 élus n'ont pas pris part au vote (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART, François ROZBROJ et André DEDOURGES), ACCEPTE :

- D'accorder la mise à disposition, à titre gratuit, du terrain communal cadastré section AD 416 à Monsieur GODIN, domicilié à Harnes 40 rue Charles Debarge, pour y mettre ses poneys.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer avec Monsieur GODIN la convention de mise à disposition à titre gratuit de ce terrain et tout document s'y rapportant.

16. PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE NAUTIQUE – ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le Président : Le point 16 est un projet de construction du centre nautique. Et bien entendu, vous pensez bien que nous allons passer la parole à Dominique MOREL.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Cette délibération concerne deux points : le point 1 et le point 2. Mais je pense qu'on peut les voter en même temps, Monsieur le Président ?

Monsieur le Président : Je vous en prie.

Dominique MOREL : Dans le cadre du projet de construction du centre nautique, il est nécessaire l'acquisition de terrains. Pour le point 1 : se porter acquéreur de la parcelle AO92 de Monsieur DELVALLEZ, à l'amiable, à 4 € du m² pour un montant de 13,5 k€ ; d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte d'acquisition ; d'autoriser le versement d'indemnités d'éviction auprès de l'exploitant pour 1,3 € par m² ; d'autoriser l'exploitation de la parcelle précairement et avant les débuts des études. Alors le point 2 concerne l'acquisition d'une parcelle à Monsieur DEBARGE, la parcelle AO89, pour 17,856 k€, avec les mêmes montants d'éviction et la même autorisation d'exploitation de la parcelle précairement.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Eh bien, à l'unanimité.

16.1. PARCELLE AO 92 – DELVALLEZ Pascal

Dans le cadre de la réalisation de la future piscine, la municipalité souhaite se porter acquéreur à l'amiable de différents terrains situés à proximité immédiate des parkings de la salle Maréchal.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE :

- L'acquisition amiable à 4 € le m² de la parcelle cadastrée section AO n° 92 d'une surface de 3375 m² auprès de Monsieur DELVALLEZ Pascal pour un montant de 13500 € ;
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte d'acquisition rédigé par le notaire du vendeur ;
- Le versement des indemnités d'évictions auprès de l'exploitant agricole pour un montant de 1,30 € le m² ;
- L'exploitation de la parcelle précairement et révocablement avant le début des études de sol et des travaux.

16.2. PARCELLE AO 89 – DEBARGE René

Dans le cadre de la réalisation de la future piscine, la municipalité souhaite se porter acquéreur à l'amiable de différents terrains situés à proximité immédiate des parkings de la salle Maréchal.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE :

- L'acquisition amiable à 4 € le m² de la parcelle cadastrée section AO n° 89 d'une surface de 4464 m² auprès de Monsieur DEBARGE René pour un montant de 17856 € ;
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte d'acquisition rédigé par le notaire du vendeur ;
- Le versement des indemnités d'évictions auprès de l'exploitant agricole pour un montant de 1,30 € le m² ;
- L'exploitation de la parcelle précairement et révocablement avant le début des études de sol et des travaux.

17. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN TERRAIN – CHEMIN VALOIS

Monsieur le Président : Je vous propose de passer au point 17, qui est la désaffectation et le déclassement d'un terrain Chemin Valois. Et pour cela, la parole est à Dominique MOREL.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Dans le cadre de la continuité des trottoirs du Chemin Valois, au niveau des terrains au-delà du numéro 142, d'une partie herbeuse devant les parcelles AO402 et 405, ex 93 et 94. Ce délaissement du domaine public n'ayant plus vocation à être utilisé comme trottoir, il est proposé de constater la désaffectation de ces parcelles, de prononcer le déclassement de ces parcelles du domaine public et les intégrer dans le domaine privé communal.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je passe au vote. Des abstentions ? Des contres ? Eh bien à l'unanimité.

Il est rappelé à l'Assemblée que, depuis plusieurs années, sont réalisés divers travaux de rénovation ou d'aménagement des rues et trottoirs de la commune parmi lesquels figurent les trottoirs du Chemin Valois.

Lors de ces travaux, l'aménagement des trottoirs ont été réalisés dans la continuité de l'alignement des terrains au-delà du 142 Chemin Valois, laissant une partie herbeuse devant les parcelles AO 402, 405 et 94. Ce délaissé du domaine public n'ayant plus vocation et n'étant plus utilisé en tant que trottoir.
Afin de permettre la cession future de ce délaissé, une division cadastrale a été réalisée par le Cabinet Jacky MEGRET, Géomètre-Expert à Lens. Ce délaissé porte aujourd'hui les références cadastrales AO 408, 407 et 406 aux propriétaires des parcelles AO 402, 405 et 94, il convient dans un premier temps de prononcer la désaffectation et le déclassement de ce terrain en vue de son intégration dans le domaine privé communal.
Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- De constater la désaffectation des parcelles cadastrées section AO 408, 407 et 406, plus utilisées en tant que trottoir
- De prononcer le déclassement de ces parcelles du domaine public et de les intégrer dans le domaine privé communal

18. L 2122-22

RAPPORTEUR : Philippe DUQUESNOY

Monsieur le Président : Nous arrivons au point 18, qui sont les articles L2122. S'il n'y a pas de questions quant à ces articles, et bien je vais clôturer ce conseil municipal.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL PREND connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

1. 13 décembre 2021 - L 2122-22 – Suppression d'une régie de recettes pour la perception des droits d'expédition des copies et des extraits des actes des registres de plus de cent ans
2. 14 décembre 2021 - L 2122-22 - Demande d'attribution de subventions DSIL – opération : ERBM – Réaménagement du parvis de l'église, piétonisation de la rue Saint Claude, sécurisation des accès aux écoles Curie, Pasteur et Anatole France
3. 14 décembre 2021 - L 2122-22 - Demande d'attribution de subventions DSIL – opération : MGPE – Conception réalisation, exploitation et maintenance des installations d'éclairage public
4. 14 décembre 2021 - L 2122-22 - Demande d'attribution de subventions DETR – Aménagement et sécurisation de l'entrée de ville Avenue Henri Barbusse – RD 39
5. 14 décembre 2021 - L 2122-22 - Demande d'attribution de subventions DETR – Mise en accessibilité de l'école Joliot Curie – AD'ap
6. 06 janvier 2022 - L 2122-22 – AIR LIQUIDE – Convention de mise à disposition d'emballages de gaz médium et de grandes bouteilles – ECOPASS 5 ans – ARCAL 21 Bouteille M20 – Contrat n° 00477631 – Service Technique
7. 06 janvier 2022 - L 2122-22 – AIR LIQUIDE – Convention de mise à disposition d'emballages de gaz médium et de grandes bouteilles – ECOPASS 3 ans – ARCAL Prime Bouteiller L50 – Contrat n° FCT0001631 – Service Technique
8. 06 janvier 2022 - L 2122-22 – Abonnement au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France
9. 06 janvier 2022 - L 2122-22 –Convention de partenariat – Festival LIVE ENTRE LES LIVRE Pas-de-Calais 2022 – Association DYNAMO
10. 07 janvier 2022 - L 2122-22 –Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Libre !... et pas tout seul » la motricité libre en question – Cie Suzette n' Co

11. 07 janvier 2022 - L 2122.22 - Groupement de Commandes Constitué entre les communes de Noyelles sous Lens, de Harnes, de Hulluch, de Loison sous Lens et de Vendin le Vieil – Lot 2 – Assurance automobile et des risques annexes - SMACL – Avenant n°5
12. 11 janvier 2022 - L 2122-22 –Contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle « Les empreintes de Jeanne » - La Cie de L'interlock
13. 12 janvier 2022 - L 2122.22 - Achat de fournitures administratives, de papier et d'enveloppes (N° 857.5.21)
14. 21 janvier 2022 - L 2122-22 – Emprunt LA BANQUE POSTALE
15. 21 janvier 2022 - L 2122-22 – Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la Vidéoprotection – PROCONSULTING SAS
16. 21 janvier 2022 – L 2122-22 – Contrat de maintenance BIBLIOTHECA
17. 19 janvier 2022 - L 2122.22 - Organisation d'un centre de vacances été 2022 - (N° 858.5.21)
18. 02 février 2022 - L 2122-22 - Mission de MO pour la rénovation et l'aménagement durable des cours d'écoles maternelles, du Relais Petite Enfance, du centre péri et extra scolaire Gouillard sur la commune de Harnes (N° 849.1.21)
19. 09 février 2022 - L 2122-22 – Convention de maintenance « Assurances » - BRISSET PARTENAIRES
20. 07 février 2022 - L 2122-22 – Fusion-absorption entre les sociétés ILTR et SOGELINK
21. 07 février 2022 - L 2122-22 – Renouvellement adhésion à l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES) – Année 2022
22. 08 février 2022 - L 2122-22 – Renouvellement adhésion au Club Olympe 2022 – Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais – Année 2022
23. 08 février 2022 - L 2122-22 – Contrat de Maîtrise d'œuvre – Ecole Curie – Réalisation autorisation de travaux / dossier DCE et Mission suivi des travaux pour dossier Ad'AP – Société A2bis
24. 08 février 2022 - L 2122-22 – Contrat de Maîtrise d'œuvre – Ecole Maternelle Barbusse – Réalisation autorisation de travaux / dossier DCE et Mission suivi des travaux pour dossier Ad'AP – Société A2bis
25. 02 février 2022 - L 2122-22 - Mission de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de l'accès Est du Grand Parc de Bellevue au parc de l'ancienne fosse via la médiathèque La Source (N° 851.1.21)
26. 21 février 2022 - L 2122-22 – Convention de mises à disposition ponctuelles d'une salle au sein de la Médiathèque « La Source » de Harnes avec le CNFPT

Monsieur le Président : Mais j'ai quand même une information à vous donner. Je vous informe de la démission de Monsieur GUFFROY Joachim de son poste d'Adjoint. La préfecture nous a informé officiellement hier et nous a conseillé sur la marche à suivre. Et la marche à suivre est la suivante : je vous informe qu'il y aura un conseil municipal extraordinaire qui aura lieu le 17 mars. C'est un jeudi. Alors sachez aussi que ce mois de mars sera chargé, puisque nous aurons trois conseils en réalité. Il y en aura un autre qui sera, et ce sera pour le vote du budget, et il y en aura un autre qui sera le 31 mars. Bien entendu, ce que je vous dis là, c'est sous réserve d'éventuels événements. Voilà, 17 et 31.

Voilà, le conseil municipal est clôturé. Néanmoins, vous savez que les règles d'hygiène, tout ça, et bien elles ont largement évolué. Et ce soir, je pense que nous avons l'autorisation, tout en appliquant les gestes barrières, de prendre le pot de l'amitié au bar. Mais sinon, bonne soirée à toutes et à tous. Merci.

Et vos différentes interventions, si vous les avez écrites, pour faciliter un peu le travail de Sylvie, envoyez-les-nous par mail ou donnez-les ce soir. Sachant que le compte rendu du conseil

municipal précédent n'est pas terminé, vous l'aurez la prochaine fois, dans un prochain conseil, en tout cas. Merci.

La séance est levée à 20h48.
Suivent les signatures au registre.

ORDRE DU JOUR

1. VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2. SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

3. SUBVENTION A L'OCCE 62 ECOLE PRIM. HENRI BARBUSSE – RALLYE MATHEMATIQUES

4. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CONVENTION « DEVELOPPEMENT SEJOURS ENFANTS »

5. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CONVENTION DE PARTENARIAT – SEJOURS ENFANTS ET ADOLESCENTS

6. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - FONDS PUBLIC ET TERRITOIRES – PROJET PUY DU FOU 2022

7. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DETECTION, LA GEOLOCALISATION ET LE GEOREFERENCEMENT DES OUVRAGES ET DES RESEAUX

8. ADHESION AU SERVICE COMMUN DE LA TRANSITION DURABLE ET D'AIDE AUX COMMUNES

9. TRANSFERTS DES CONTRATS ORANGE SA VERS TOTEM France SAS

10. CONVENTION CHEQUE DE SERVICE

11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

12. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / VOLET PREVOYANCE – MANDAT ET ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS

13. CESSION IMMEUBLE 7B-7C RUE DE L'EGLISE

14. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC – FRITERIE DIDIER

15. MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

16. PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE NAUTIQUE – ACQUISITION DE TERRAINS

16.1. PARCELLE AO 92 – DELVALLEZ Pascal

16.2. PARCELLE AO 89 – DEBARGE René

17. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN TERRAIN – CHEMIN VALOIS

18. L 2122-22